



territoire
d'énergie

VAR • SYMIELEC

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



ÉDITO

Page 3



LES TEMPS FORTS

Page 6



I - LES MISSIONS

Page 10

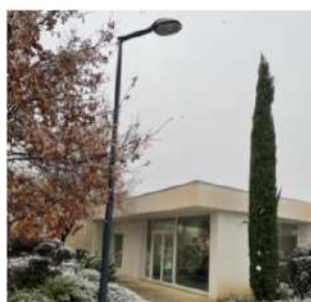
II - LES COMPTES

Page 30



III - LE FONCTIONNEMENT

Page 34



IV - L'INFO & LA COM

Page 44



Le mot du Président



Le SymielecVar a vécu, vive le Territoire d'Énergie Var !

C'est sur cette nouvelle bannière que le rapport d'activité 2022 vous est présenté.

Au-delà du changement de logo, il faut surtout retenir que 2022 a été une année très riche pour TE83 - Symielec.

Les premiers travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous mandat de maîtrise d'ouvrage du Syndicat ont été réalisés sur la commune du Thoronet, à Pierrefeu-du-Var et à La Croix-Valmer.

De nombreux autres vont suivre, le Service Transition Énergétique a été renforcé récemment pour faire face aux demandes croissantes des communes.

Eborn 83 est devenu le 1^{er} réseau de prise de recharge pour véhicules électriques de la Délégation de Service Public sur les 11 départements, en nombre de bornes et de recharges.

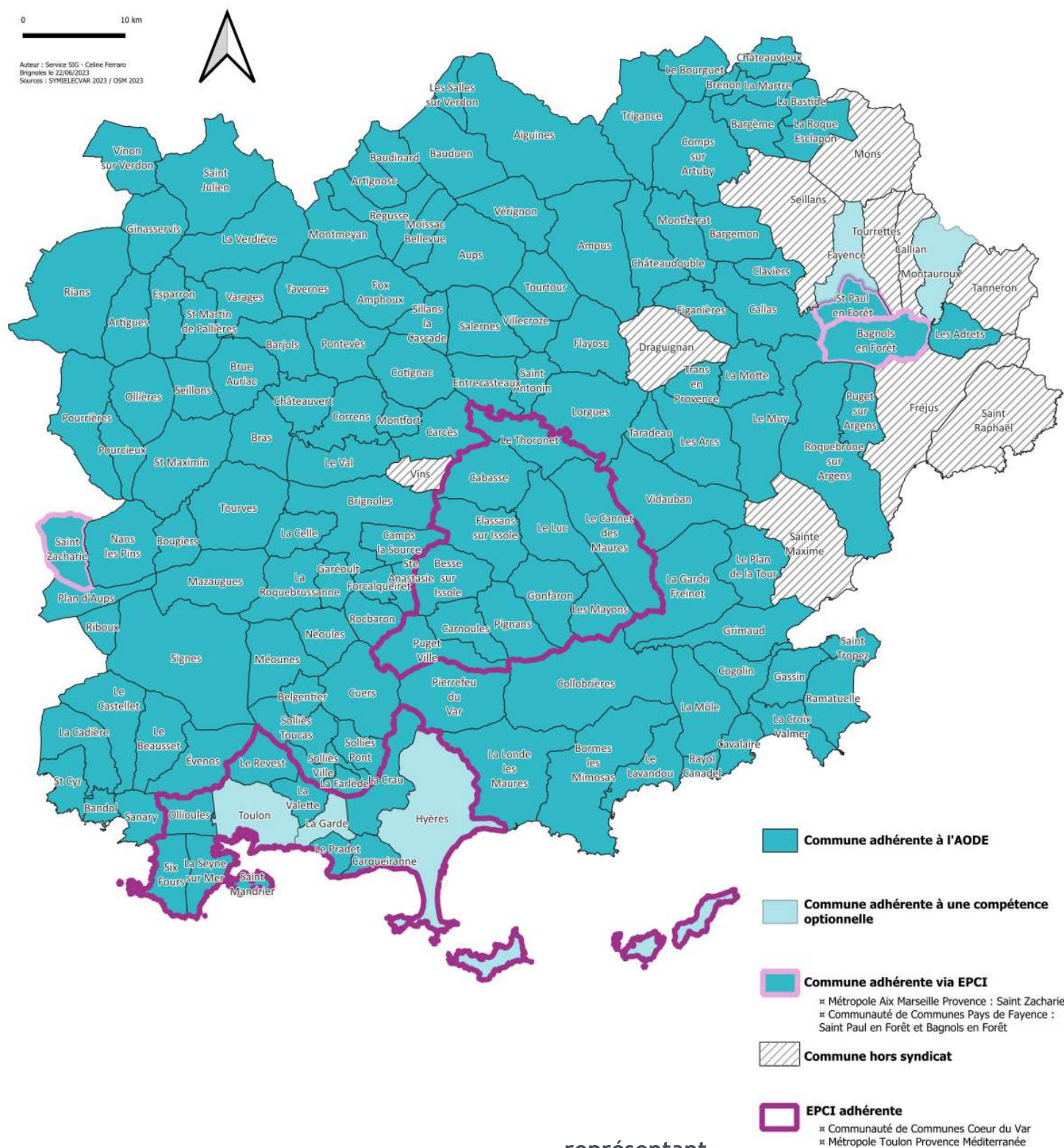
Les rénovations de parcs de luminaires d'éclairage public ont continué et ont permis de générer de fortes économies financières et des baisses de nuisances lumineuses grâce à la pose de luminaires LEDS.

Le Territoire d'Énergie Var - Symielec a reçu en 2023, plus de 3 M€ de financement Fonds Vert par la Préfecture du Var pour ces rénovations.

Le Syndicat avance toujours dans son objectif d'être un acteur majeur dans la transition énergétique au profit des collectivités adhérentes.

Michel OLLAGNIER
Président du TE83 - Symielec
Adjoint au Maire d'Ollioules

Carte des collectivités adhérentes au SymielecVar



132 collectivités adhérentes

143 communes



1	LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	51	FLASSANS-SUR-ISSOLE	101	SAINT-JULIEN
2	AIGUINES	52	FLAYOSC	102	SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES
3	AMPUS	53	FORCALQUEIRET	103	SAINT-MAXIMIN LA-SAINTE-BAUME
4	LES ARCS	54	FOX-AMPHOUX	104	SAINT-TROPEZ
5	ARTIGNOSC-SUR-VERDON	55	LA GARDE-FREINET	105	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
6	ARTIGUES	56	GAREOULT	106	SALERNES
7	AUPS	57	GASSIN	107	LES SALLES-SUR-VERDON
8	BANDOL	58	GINASSERVIS	108	SANARY-SUR-MER
9	BARGÈME	59	GONFARON	109	SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS
10	BARGEMON	60	GRIMAUD	110	SIGNES
11	BARJOLS	61	LE LAVANDOU	111	SILLANS-LA-CASCADE
12	LA BASTIDE	62	LA LONDE-LES-MAURES	112	SOLLIES-PONT
13	BAUDINARD-SUR-VERDON	63	LORGUES	113	SOLLIES-TOUCAS
14	BAUDUEN	64	LE LUC	114	SOLLIES-VILLE
15	LE BEAUSSET	65	LA MARTRE	115	TARADEAU
16	BELGENTIER	66	LES MAYONS	116	TAVERNES
17	BESSE-SUR-ISSOLE	67	MAZAUGUES	117	LE THORONET
18	BORMES-LES-MIMOSAS	68	MEOUNES-LES-MONTRIEUX	118	TOURTOUR
19	LE BOURGUET	69	MOISSAC-BELLEVUE	119	TOURVES
20	BRAS	70	LA MOLE	120	TRANS-EN-PROVENCE
21	BRENON	71	MONTAUROUX *	121	TRIGANCE
22	BRIGNOLES	72	MONTFERRAT	122	LE VAL
23	BRUE-AURIAC	73	MONTFORT-SUR-ARGENS	123	VARAGES
24	CABASSE	74	MONTMEYAN	124	LA VERDIERE
25	LA CADIÈRE-D'AZUR	75	LA MOTTE	125	VERIGNON
26	CALLAS	76	LE MUY	126	VIDAUBAN
27	CAMPS-LA-SOURCE	77	NANS-LES-PINS	127	VILLECROZE
28	LE CANNET-DES-MAURES	78	NEOULES	128	VINON-SUR-VERDON
29	CARCES	79	OLLIERES	129	(CC) PAYS DE FAYENCE
30	CARNOULES	80	PIERREFEU-DU-VAR		BAGNOLS-EN-FORET
31	LE CASTELLET	81	PIGNANS		SAINT-PAUL-EN-FORET
32	CAVALAIRE-SUR-MER	82	PLAN-D'AUPS-SAINT-BAUME	130	(M) TOULON PROVENCE MÉDITÉRANÉE
33	LA CELLE	83	LE PLAN-DE-LA-TOUR		CARQUEIRANNE
34	CHATEAUDOUBLE	84	PONTEVES		LA CRAU
35	CHATEAUVERT	85	POURCIEUX		LA GARDE *
36	CHATEAUVIEUX	86	POURRIERES		HYERES *
37	CLAVIERS	87	PUGET-SUR-ARGENS		OLLIIOULES
38	COGOLIN	88	PUGET-VILLE		LE PRADET
39	COLLOBRIERES	89	RAMATUELLE		LE REVEST-LES-EAUX
40	COMPS-SUR-ARTUBY	90	RAYOL-CANADEL-SUR-MER		SAINT-MANDRIER-SUR-MER
41	CORRENS	91	REGUSSE		LA SEYNE-SUR-MER
42	COTIGNAC	92	RIANS		SIX-FOURS-LES-PLAGES
43	LA CROIX-VALMER	93	RIBOUX		TOULON *
44	CUERS	94	ROCBARON		LA VALETTE-DU-VAR
45	ENTRECASTEAUX	95	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	131	(M) AIX-MARSEILLE PROVENCE
46	ESPARRON	96	LA ROQUEBRUSSANNE		SAINT-ZACHARIE
47	ÉVENOS	97	LA ROQUE-ESCLAPON	132	(CC) CŒUR DU VAR
48	LA FARLEDE	98	ROUGIERS		
49	FAYENCE *	99	SAINT-ANTONIN-DU-VAR		
50	FIGANIERES	100	SAINT-CYR-SUR-MER		

Légende

(CC) Communauté de Communes

(M) Métropole

N° Collectivité adhérente

Commune adhérente via un EPCI

EPCI adhérent

* Commune adhérente à une compétence



Les Événements

2022

20 janvier

Club Énergie
« Smart EP »



8 février

Réunion
Groupement d'Achat
d'Électricité



17 mars

Formation
ACTEE



28 avril

Formation
ADVENIR



1^{er} avril

Réunion des
Directeurs des
Syndicats d'Énergie
au Sigerly



5 mai

Foire de Brignoles
Stand de l'Agglo
Provence Verte



20 octobre

Congrès AMORCE
à Paris



12 novembre

Assemblée Générale
de l'AMR83
à Vins-sur-Caramy



29 novembre

Inauguration EHPAD
Les Agapanthes
La Croix-Valmer



16 décembre

Réunion
de l'AMF83
à Draguignan



Les Comités Syndicaux

2022



10 mars



24 mars



31 mars



27 octobre



10 novembre



16 juin

Les Bureaux Syndicaux



20 janvier



17 février



26 avril



18 octobre



7 décembre

Les Commissions



8 février

Travaux / Finances /
Transition Énergétique
& Mobilité Durable

CCSPL



17 février

Suivi du Contrôle
de Concession1^{er} décembre

13 décembre

CCSPL



Le Salon Smart Énergie

Le **SymielecVar** a organisé **Smart Énergie**, le salon de la transition énergétique et de la mobilité durable, le **jeudi 15 septembre 2022** à la Salle Polyvalente du Vabre à Brignoles.

En partenariat avec la **ville de Brignoles** et sous le parrainage de **l'Association des Maires du Var**, le salon a permis de réunir les élus locaux et les exposants, parmi lesquels des entreprises de travaux publics spécialisées en électricité, des fournisseurs de matériel d'éclairage public à LED, des sociétés engagées dans la transition énergétique, des entreprises liées à la mobilité durable, des distributeurs d'énergie.

Un Salon placé sous le signe de l'échange et de la découverte entre tous les élus qui ont à cœur de placer leur territoire sur la voie de la durabilité et des économies d'énergie et les exposants qui proposent des solutions innovantes.

Smart Énergie, un rendez-vous incontournable des acteurs du territoire engagés dans la transition énergétique !

LES MOMENTS FORTS DU SALON SMART ÉNERGIE

- la table ronde : « Le SMART dans la Transition Énergétique »
- la visite officielle des stands
- les discours d'inauguration
- les animations
- les démonstrations extérieures



Le Congrès de la FNCCR

La **FNCCR**, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies a organisé son **38^{ème} Congrès** du **27 au 29 septembre 2022** au Couvent des Jacobins à **Rennes**.

Au programme de cet événement : quelque 60 conférences (séances plénières, tables-rondes, ateliers), une exposition regroupant plus de 180 structures.

Le **SymielecVar** disposait d'un stand avec le **SDE04**, le **Territoire d'Énergie 05**, le **SMED13** et le **SEV84** au titre de **l'ERES**, l'Entente Régionale Énergies Sud.



L'ACTEE Tour



Dans le cadre du programme national **ACTEE**, la **FNCCR** organise des étapes régionales pour promouvoir les **lauréats** et leurs actions.

Un événement dédié aux enjeux de la **rénovation énergétique** des bâtiments publics.

Le **SymielecVar**, la **COFOR-ALEC 83** et la **Mairie du Thoronet** ont co-organisé avec la **FNCCR**, l'**ACTEE Tour** de la région Sud le **jeudi 27 octobre 2022**.

Au programme, des tables rondes et la visite du groupe scolaire Lucie, qui a bénéficié du dispositif ACTEE.

Le Salon des Communes & des Intercommunalités du Var

L'Association des Maires du Var (AMF 83), a organisé la **5^{ème} édition** du **Salon des Communes et des Intercommunalités du Var**, le **jeudi 3 novembre 2022**, au complexe Henri Giran à **Draguignan**.

Ce salon est dédié aux Élus qui préparent l'avenir des communes et des territoires.

À cette occasion, le **SymielecVar** a organisé la **signature de la Convention ACTEE 2 Sequoia 3**, en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, sur son stand.



1.1. Les Compétences du Syndicat

La création du Syndicat

C'est après le contexte de la **loi du 10 février 2000** relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité que le Syndicat a vu le jour.

Conscients de leurs nouvelles charges en matière de contrôle et de distribution d'énergie, le **SymielecVar** est né de la volonté de **Guy MENUT**, Député-Maire de Solliès-Toucas et d'**Alfred GAUTIER**, Président des Maires du Var et Maire du Val et de quelques Maires du Var en **mars 2001**.

En 2022, le Syndicat comprend **132 collectivités** qui lui font confiance et qui représentent **143 communes** sur les 153 que compte le Var.

Si la mission fondatrice du Syndicat est le contrôle de concession de **distribution publique d'électricité** et les travaux d'effacement des réseaux, le SymielecVar propose également des **compétences optionnelles** à la carte.

Investi auprès des communes, le SymielecVar est devenu un acteur majeur dans la transition énergétique.



Les compétences du SymielecVar



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution d'énergie électrique



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution publique de gaz



La dissimulation des réseaux d'éclairage public ou téléphonique communs au réseau de distribution publique d'énergie



L'équipement des réseaux d'éclairage public



La maintenance du réseau d'éclairage public



Les économies d'énergie sur les réseaux d'éclairage public



Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)



La rénovation énergétique des bâtiments publics



Le photovoltaïque



Les énergies renouvelables thermiques



Le réseau de chaleur et de froid



L'achat groupé d'électricité



Le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)



Le contrôle de la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)



La détection et le géoréférencement du réseau souterrain d'éclairage public

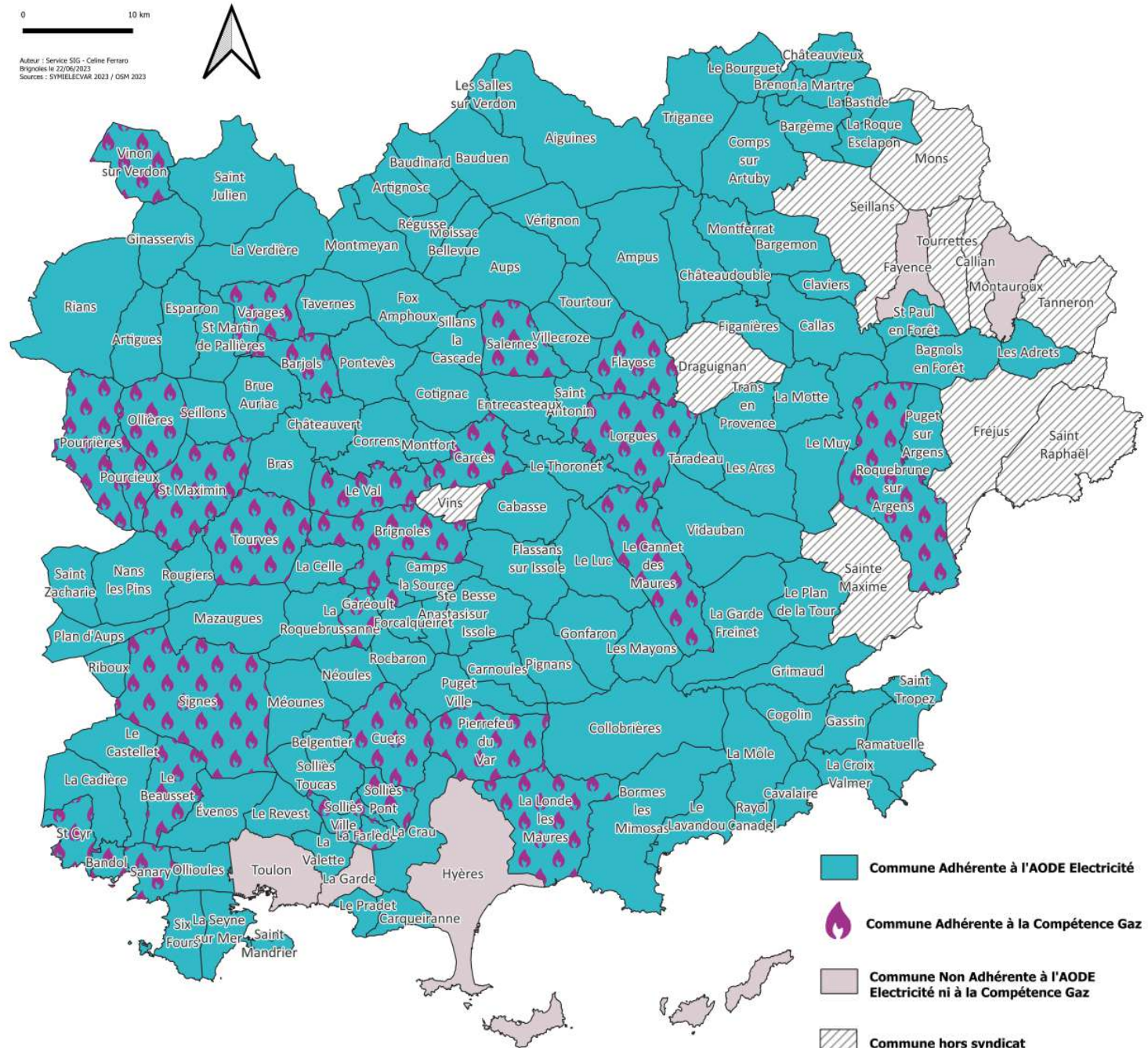


Les Communes Adhérentes aux Compétences AODE

Carte des Communes adhérentes aux compétences AODE

Mission fondatrice du Syndicat, le SymielecVar est l'**Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE)** pour le compte de **138 communes** dans la distribution publique d'électricité et pour **28 communes** dans la distribution publique de gaz.

À ce titre, le SymielecVar est garant de la mission de service public de distribution d'énergie et s'assure de la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires Enedis et GRDF.

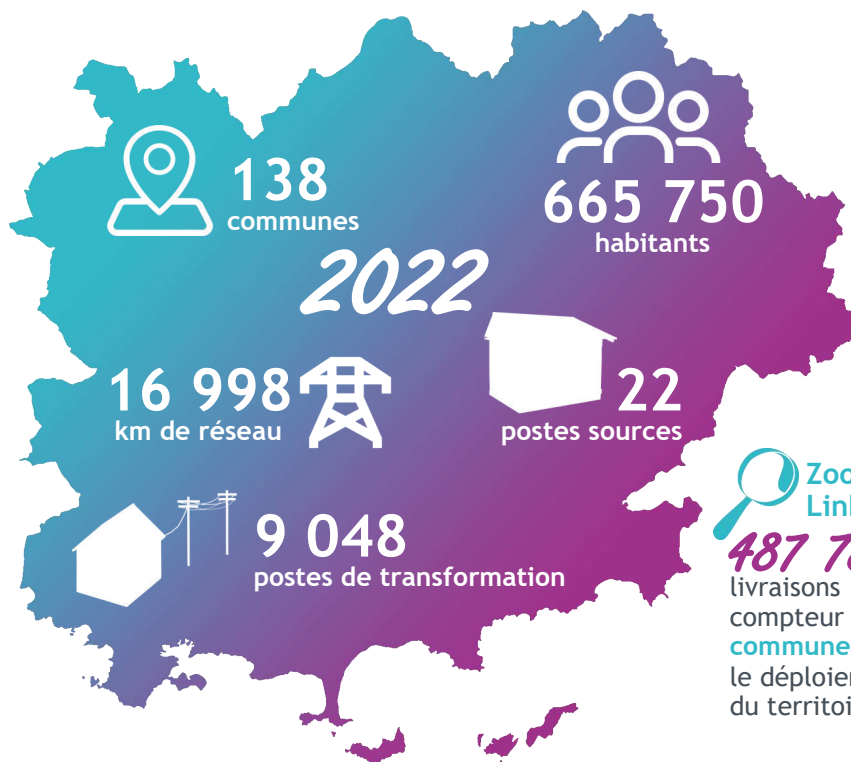


138
communes adhérentes
à l'AODE Electricité

28
communes adhérentes
à la compétence Gaz

1.2. La Concession de distribution publique d'Électricité

Le Patrimoine & la Concession



Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SymielecVar, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Un agent en charge du contrôle de concession est assermenté par le Tribunal de Grande Instance.

Signé par le **SymielecVar**, **Enedis** et **EDF**, le **1^{er} avril 2020**, le contrat de concession a une durée de **30 ans**.

Zoom sur le compteur Linky
487 781 points de livraisons sont équipés du compteur Linky sur les **138 communes** concernées par le déploiement, soit **93,7 %** du territoire



Le Cahier des Charges du Contrat de Concession

Le Cahier des Charges de la Concession des réseaux de distribution publique d'électricité

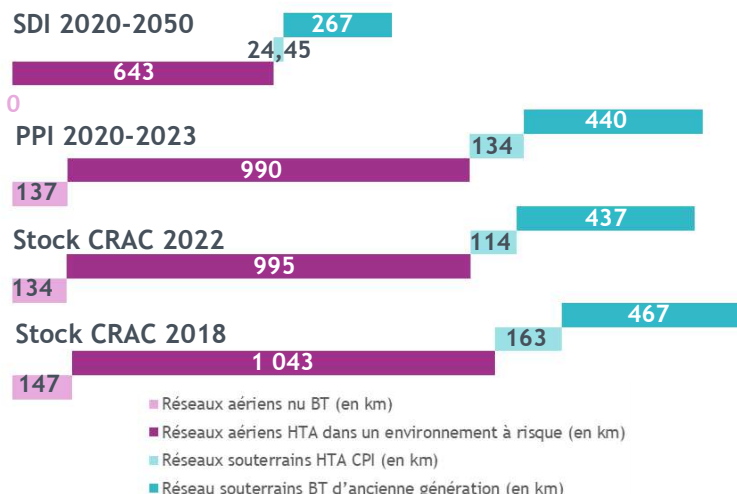
Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SymielecVar suit et contrôle les prestations dues par Enedis au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Suivi du PPI - SDI

Le nouveau cahier des charges du **Contrat de Concession** signé en avril 2020 pour une durée de **30 ans** prévoit un **Schéma Directeur des Investissements (SDI)** sur 30 ans répartis en plusieurs **Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)** de **4 ans**.

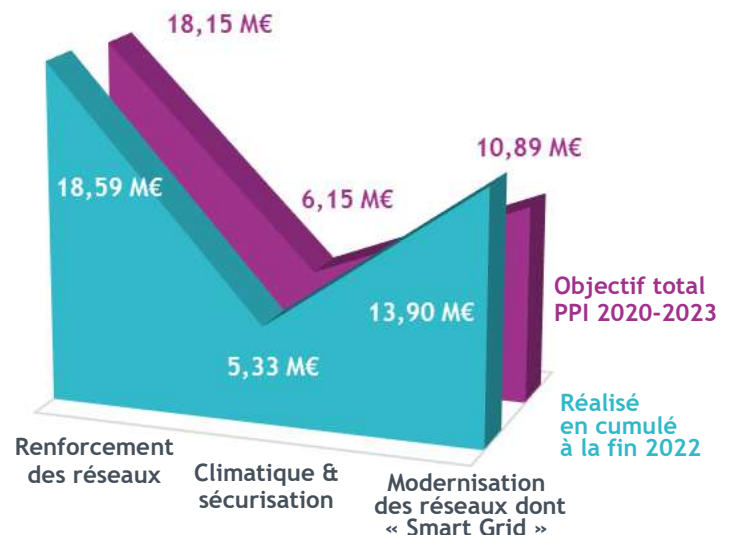
Le graphique ci-dessous représente les **objectifs** fixés pour améliorer la performance du réseau électrique.



Investissement Enedis - Objectifs PPI 2020-2023

Le Concessionnaire Enedis s'est engagé pour renforcer et moderniser le réseau pour un montant de **35,2 millions d'euros** dans le PPI de la période 2020-2023.

Les investissements cumulés à fin 2022 représentent **107 %** des objectifs du PPI soit **37,82 millions d'euros**.



La Concession de distribution publique d'Électricité

Les Consommateurs & Producteurs de la Concession

La Clientèle Enedis

	Usagers :	Consommation :
	509 594	4 103 GWh
Clients BT < 36 kVA	504 192	2 955 GWh
Clients BT > 36 kVA	4 596	529 GWh
Clients	806	619 GWh

Évolution des Producteurs d'EnR électriques



Zoom sur la fourniture d'électricité

25 694 bénéficiaires du Chèque Énergie en 2022
336 404 usagers sont au Tarif Réglementé de Vente, soit **66 %** des consommateurs

Zoom sur la production de photovoltaïque

13 476 installations **441 MW**
 par rapport à 2021 : **+ 21,87 %** **+15,14 %**

La Qualité de Fourniture

Taux de Clients Mal Alimentés sur la Concession en 2022



Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'Enedis. Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec Enedis, elle peut transmettre une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagnée du courrier qui lui a été adressé.

Les élus ou les services peuvent également saisir le SymielecVar dans la rubrique « Contactez-nous » du site Internet www.symielecvar.fr ou grâce à l'espace réservé dédié à chaque collectivité.

Zoom sur la continuité de la fourniture

Critère B : Une légère augmentation en 2022

Le critère B est un indicateur pour mesurer la qualité du réseau. Il indique la durée annuelle moyenne de coupure par installation de consommation raccordée en BT.

Le critère B TTC hors RTE :

77,0 minutes
 contre **69,1 minutes** en 2021

Le critère B TTC hors RTE national :

64,1 minutes
 contre **59,9 minutes** en 2021

— nombre de clients Basse Tension (BT) sur la concession
 — % de clients mal alimentés / Total clients BT

Les Finances

Investissements & Recettes Enedis en 2022

65,6 M€ **185,3 M€**
 d'investissement Enedis de recettes d'acheminement

La Patrimoine Comptable en 2022

Valeur brute des ouvrages : **1 256 110 k€**
 (+ **111,7 M€** par rapport à 2021)

Zoom sur les travaux

Le SymielecVar a investi **2,45 M€** en 2022 sur la concession.
 (travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité).

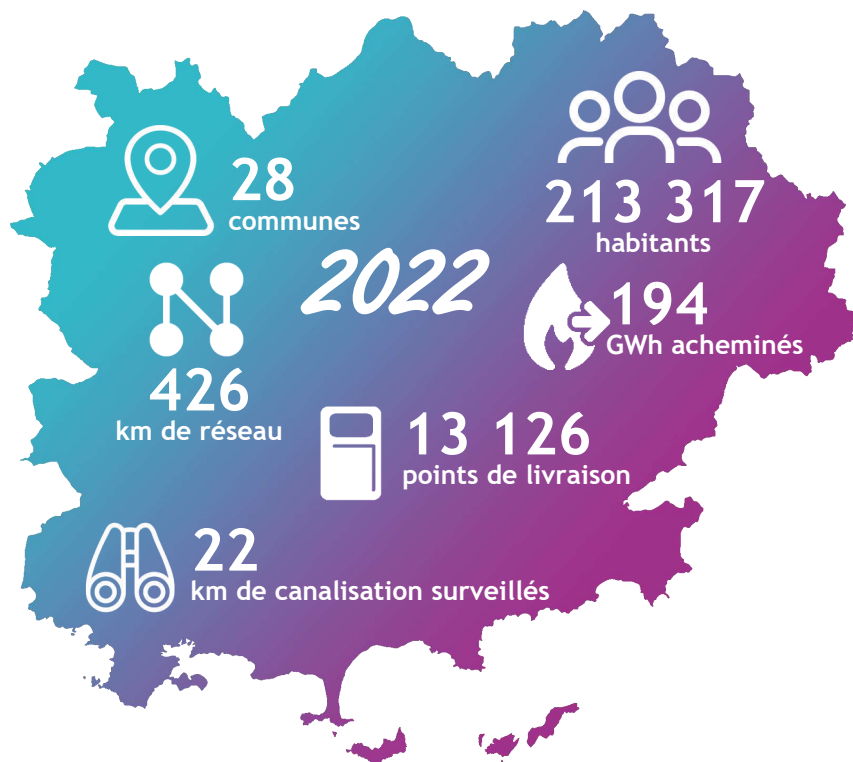
Enedis a versé au titre de **l'article 8 : 744,4 k€**

L'Article 8 du cahier des charges de concession permet l'allocation d'une enveloppe financière annuelle par Enedis pour l'enfouissement des réseaux.



1.3. La Concession de distribution publique de Gaz

Le Patrimoine & la Concession



Depuis 2012, le SymielecVar est l'**Autorité Organisatrice de Distribution publique de Gaz Naturel** pour les **28 communes** du Var qui ont délibéré pour ce transfert de compétence.

Le Syndicat contrôle la bonne exécution du réseau concédé et veille au respect du contrat de concession signé par GRDF.

Un agent en charge du contrôle de concession est assermenté par le Tribunal de Grande Instance.

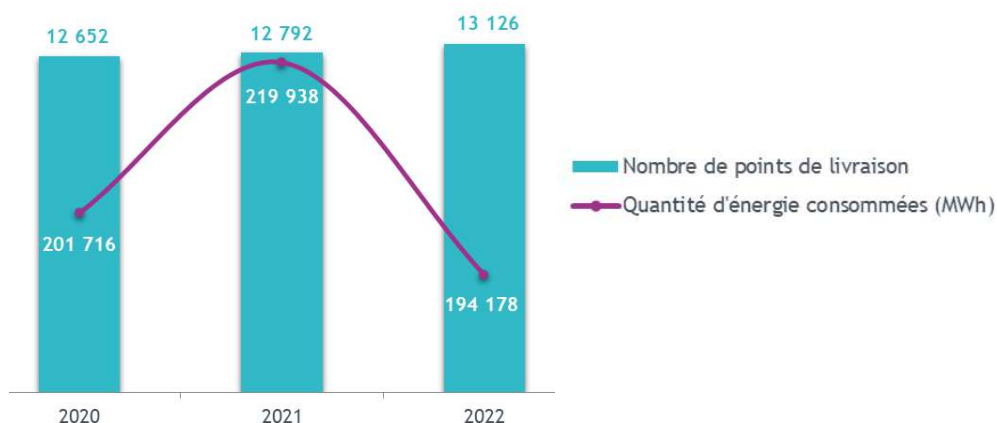


Les communes d'**Ollières**, **Pourrières** et **Pourcieux** n'ont pas de réseau gaz naturel sur leurs territoires mais elles sont adhérentes dans le cadre d'une assistance du Syndicat pour la création d'une Délégation de Service Public.

Solliès-Ville est adhérente car la ville est traversée par le réseau de GRDF mais ne possède pas d'abonnés « Gaz ».

Les Clients & les Consommations de la Concession

Évolution des quantités d'énergie acheminées & du nombre d'utilisateurs desservis



Le déploiement du compteur Gazpar

Depuis le début du déploiement, **12 945 compteurs communicants** ont été installés sur la concession dont **897** en 2022, ainsi que **28 concentrateurs** dont **5** en 2022.

Une grande majorité des clients de GRDF peut désormais accéder à ses données quotidiennes de consommation sur www.monespace.grdf.fr



Zoom sur l'acheminement

L'énergie acheminée représente **194 GWh** en 2022 contre **220 GWh** en 2021, soit - **11,82 %**

Les recettes liées à l'acheminement représentent **3,01 M€** soit - **7,99 %** par rapport à 2021

13 126 points de livraison sont recensés en 2022 contre **12 792** en 2021, soit + **2,61 %**



Les Ouvrages de la Concession

Le réseau

Les conduites permettent de véhiculer du gaz à différentes pressions (MP : Moyenne Pression / BP : Basse Pression).

La terminologie utilisée correspond à des conduites :

- MPC : pression comprise entre 4 et 19,2 bars
- MPB : pression comprise entre 0,4 et 4 bars
- MPA : pression comprise entre 0,05 et 0,4 bars
- BP : pression comprise entre 0,017 et 0,05 bars

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site <http://infocoupure.grdf.fr>.



Zoom sur l'âge moyen du réseau

En 2021, l'âge était de **22,95 ans**. Il passe à **23,87 ans** en 2022. L'âge du réseau est globalement jeune sur la majorité des communes de la concession.

Le SymielecVar est particulièrement attentif aux pannes intervenant sur les réseaux de 5 communes qui sont les plus vieillissantes, à savoir :

- Solliès-Ville (39,34 ans)
- Solliès-Pont (34,33 ans)
- Sanary-sur-Mer (33,61 ans)
- Bandol (32,15 ans)
- La Farlède (30,69 ans)

La principaux Chantiers de la Concession

En 2022, **1,57 km** de travaux réalisés sur la concession.

Raccordements & transition écologique	Longueur	BC *	BI **
Sanary-sur-Mer Ancien chemin de Toulon	356 m	3	0
Sanary-sur-Mer Allée des Cyprès	216 m	1	0
Brignoles Chemin de Saint-Pierre	216 m	0	1
Sanary-sur-Mer Chemin de Pierredon	192 m	0	0
Saint-Cyr-sur-Mer Chemin du Sauvet	114 m	1	8
La Farlède Rue de la Gare	113 m	0	0
Pierrefeu-du-Var Route de Puget-Ville	98 m	0	0
Flayosc Rue des Remparts	78 m	4	1

En 2022, GRDF a modernisé **32 m** de réseau sur la concession.

Adaptation & modernisation des ouvrages	Longueur	BC *	BI **
Brignoles Route de Tielt	14 m	0	0
Sanary-sur-Mer Rue Jean Jaurès	10 m	0	0
Saint-Cyr-sur-Mer Avenue du Maréchal Juin	2 m	0	0
Le Beausset Rue Calmette	2 m	0	0
Bandol Rue du Docteur Louis Marcon	1 m	1	0
Signes Avenue de Berlin	1 m	0	0
Solliès-Pont Avenue des Plantades	1 m	0	0
Bandol Boulevard du Capelan	1 m	0	0

Les Finances

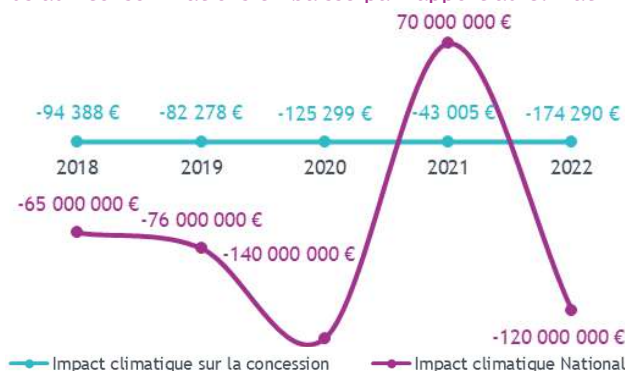
Investissements & Recettes GRDF en 2022

1,2 M€ d'investissements réalisés par GRDF sur la concession en 2021, soit - **277 k€** par rapport à 2021

3,2 M€ de recettes acheminement et hors acheminement de GRDF, soit - **7,76 %** par rapport à 2021

Effet du changement climatique sur les recettes *

* Dus aux consommations en baisse par rapport au climat moyen



1,57 km de réseau construit en 2022, contre **3,75 km** en 2021

22 km de réseau GRDF contrôlés en 2022, contre **253 km** en 2021



Zoom sur la sécurité du réseau

126 incidents recensés en 2022 contre **212** en 2021, dont :

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite :	25	32 en 2021
Fuite de gaz sans incendie ni explosion :	64	139 en 2021
Incendie et/ou explosion :	11	10 en 2021
Autres natures :	26	31 en 2021



1.4. Les Travaux

Les travaux de dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie

Le Syndicat est maître d'ouvrage de tous les travaux d'effacement qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à Enedis. Il a pour cela procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux. La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert avec une publicité européenne. La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



Les travaux d'éclairage public



Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2. Le Syndicat crée (compétence n°1) des nouveaux réseaux d'éclairage public, ou dissimule (compétence n°2) des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

Les travaux d'économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public

Pour les communes qui ont opté pour la compétence optionnelle n°3. Le Syndicat apporte des conseils techniques, des recommandations énergétiques et une aide financière pour réaliser des économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public. Ces travaux sont également éligibles au dispositif des CEE.

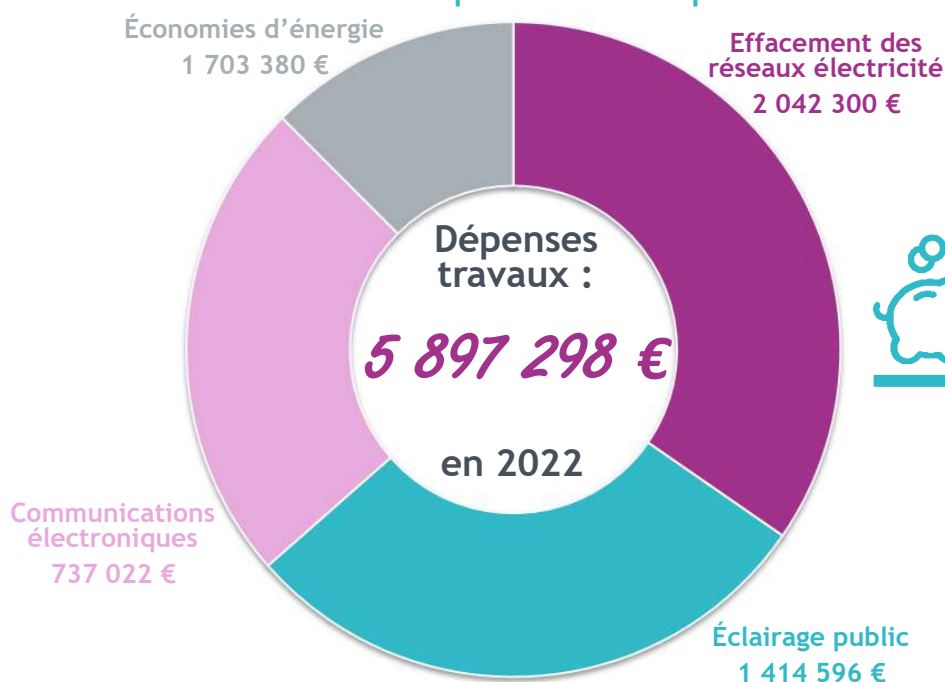


Les travaux de communications électroniques



Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, une convention organise les relations entre le Syndicat et Orange et s'applique en présence d'appui commun déposé dans l'emprise des travaux. L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques. Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

Répartition des dépenses travaux en 2022



47

chantiers terminés en 2022



représentant un coût total de :

5 147 620 €



Participation financière
du SymielecVar à hauteur de :

1 068 106 €



Quelques exemples de chantiers réalisés en 2022 - Photos Avant / Après Travaux

BRAS - Rue Henri Fabre



CARNOULES - Chemin de la Ferrage



MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - LA CRAU - Avenue de la Libération



1.5. Les Travaux d'Économies d'Énergie

Les travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

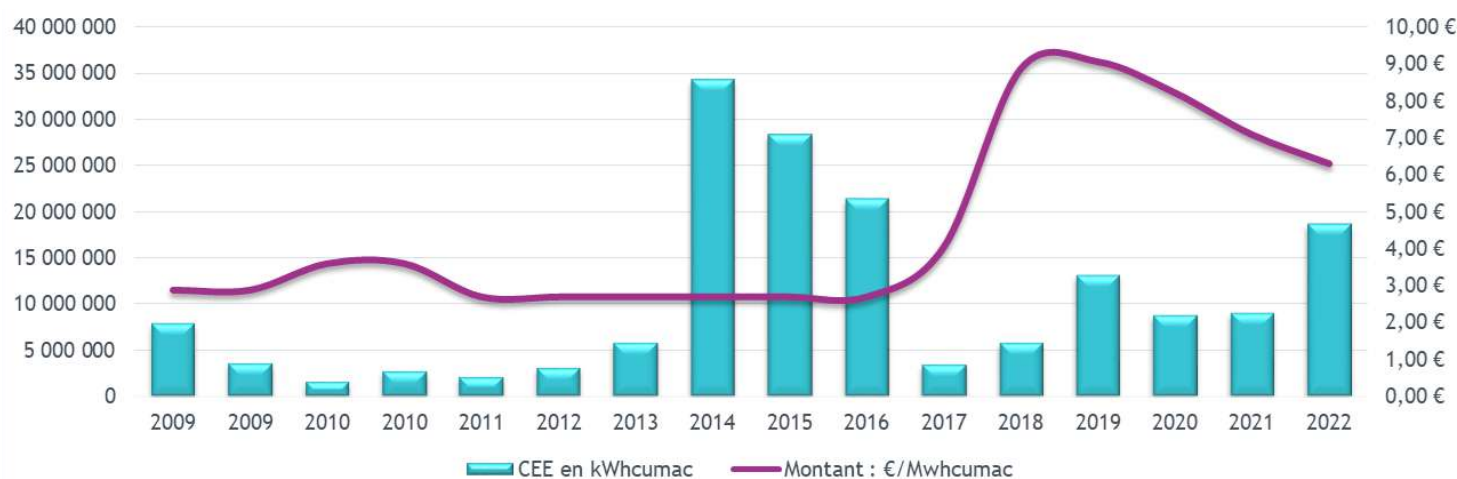
Le SymielecVar assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public pour le compte des communes.

9 communes : Bandol - Cotignac - Le Luc-en-Provence - Mazaugues - Montferrat - Nans-les-Pins - Rians - Signes - La Verdière ont bénéficié du dispositif des CEE pour un montant de **103 097,76 €**, en 2022.

Depuis 2009, le Syndicat a valorisé **169 126 733 kWhcumacs de CEE** représentant **740 711,23 €**.



CEE : Nombre de kWhcumac par dépôt



Certificats d'Économies d'Énergie en cours d'instruction



16 364 724

kWhcumacs* au titre des travaux 2022



* Qu'est-ce-que le kWhcumac ?

L'unité de mesure des Certificats d'Économies d'Énergie est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac).
Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.

Travaux réalisés en 2022

BANDOL	BORMES	CAVALAIRE-SUR-MER	MAZAUGUES
RIANS	SIGNES	LA VERDIÈRE	

Travaux en cours en 2022

LA CADIÈRE-D'AZUR	FORCALQUEIRET	MONTFERRAT	OLLIÈRES	SAINT-TROPEZ
-------------------	---------------	------------	----------	--------------



1.6. Le Groupement d'Achat d'Électricité

Un Groupement coordonné par le SymielecVar

Le groupement de commandes, dont le SymielecVar est le coordonnateur, est constitué de **137 membres**.

Un accord-cadre, ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les besoins propres de chaque membre du groupement, a été notifié en **octobre 2021** aux sociétés **PLUM ÉNERGIE**, **EDF** et **TOTAL ÉNERGIES**.

Il a donné lieu à la passation d'un marché subséquent qui a été attribué à la société EDF pour une durée de **3 ans** à compter du **1^{er} janvier 2022**.

Les prix ont subi de très fortes augmentations en raison du contexte géopolitique mondial, qui ont pu être limitées grâce à la force du groupement et au marché passé par le Syndicat.



137
membres

126 collectivités
6 CCAS
5 établissements de santé



7 002 points de livraison



110 GWh acheminés

Les objectifs du Groupement

Le Groupement d'Achat d'Électricité du Syndicat permet :

- d'éviter aux collectivités d'engager chacune, une **procédure de marché**
- de **simplifier les démarches** administratives
- de bénéficier de **l'expertise du Syndicat** face à la complexité des marchés de l'énergie
- de globaliser des achats pour obtenir des **meilleurs prix**

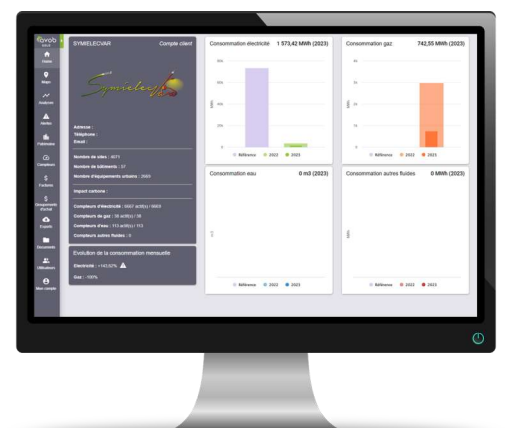
Un logiciel dédié au suivi des consommations

Le Syndicat met à disposition à chaque membre du groupement, une **plateforme de management de l'énergie** conçue pour maîtriser l'ensemble des consommations.

Chaque collectivité possède un compte qui permet de **suivre les consommations énergétiques** ainsi que la facturation.

Les données sont centralisées dans un **tableau de bord** permettant de surveiller des indicateurs précis pour procéder à des analyses afin d'identifier les premières sources d'économies.

Un système d'alertes personnalisables permet de **détecter des anomalies** et contrôler l'état de fonctionnement des équipements.



La lettre d'information « en Lien »

en Lien
L'énergie qui nous lie

Dans un contexte énergétique particulièrement contraint, il apparaît essentiel au Syndicat **d'informer les membres du groupement** d'achat d'électricité.

Le Syndicat publie une **lettre d'information** intitulée « **en Lien** ». Les principales thématiques abordées sont l'évolution des prix, la complexité du marché de l'électricité et son analyse, les dispositifs d'aides...

1.7. La Transition Énergétique

Le Service Transition Énergétique du SymielecVar

Le SymielecVar s'investit au côté des collectivités et les accompagne dans divers projets liés à la **maîtrise de l'énergie**.

L'ensemble des projets consacrés à la transition énergétique sont répertoriés sur la plateforme Datajoule, et consultables sur le site www.symielecvar.fr dans la rubrique Actualités, « Cartographie des projets de transition énergétique du SymielecVar ».



Le Dispositif « CCRT » : les Énergies Renouvelables Thermiques

Suite à une étude de préfiguration réalisée au courant de l'année 2021, le SymielecVar a été sélectionné par l'ADEME afin de porter le dispositif « **Contrat Chaleur Renouvelable Territorial** » (CCRT) pour **3 ans** sur le département du Var.

Le dispositif permet d'accompagner les porteurs de projet (hors particuliers) dans la réalisation d'installation **d'énergies renouvelables thermiques** : bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur fatale et les réseaux de chaleur et de froid associés à ces énergies. Le dispositif, à travers le **Fonds Chaleur**, permet de financer en grande partie ces installations. L'accompagnement du Syndicat est entièrement **gratuit** pour tous les porteurs de projet.

Deux recrutements ont été effectués en début d'année. En 2022, des collectivités, entreprises et associations ont ainsi pu faire appel au SymielecVar afin qu'il puisse les conseiller dans leurs projets. Ces projets d'énergies renouvelables thermiques sont étudiés pour des sites aux usages très différents : écoles, gymnases, EHPAD/hôpitaux, mairies, mais aussi hôtels ou sites industriels.

L'accompagnement du Syndicat a pris plusieurs formes : organisation de réunions d'information, réalisation de notes d'opportunité, conseil tout au long du projet et instruction des dossiers de subvention Fonds Chaleur. Le financement Fonds Chaleur de ces installations, associé à celui porté par la Région SUD, a souvent permis d'atteindre le taux maximal de cumul d'aides (80 % du coût de l'installation HT).

Les projets financés dans le cadre du CCRT en 2022

Projet	Production en MWh	Coût total du projet	% de l'aide
Biomasse EHPAD Les Agapanthes - La Croix Valmer	95	156 019 €	19 %
Solaire thermique EHPAD Les Agapanthes - La Croix Valmer	11,5	52 930 €	17 %
Biomasse Université de Toulon	1 204	600 570 €	50 %
Biomasse École Lucie Aubrac - Le Thoronet	75,9	62 080 €	39 %
Biomasse Les Mourlayes - SARL Rose Bay	18	60 161 €	13 %
Biomasse École Jean Jaurès - Le Luc	104	165 729 €	26 %
Biomasse Monastère Saint-Joseph du Bessillon	263	150 109 €	65 %
Biomasse Association Amma Lou Paradou	60	38 358 €	65 %
Biomasse Association - Domaine du Rayol-Canadel	98	95 662 €	43 %
TOTAL	1 930	1 381 618 €	42 %



55

notes d'opportunités réalisées

30



collectivités conseillées
ainsi que des associations et entreprises



579 511 €

de subventions

représentant

1 930



kWh de production / an

AVEC LE SOUTIEN ET LE FINANCEMENT DE



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Le Dispositif « Les Générateurs » : le Photovoltaïque et l'Éolien

La forte augmentation des prix de l'électricité depuis fin 2021 a conduit les entités publiques à rechercher des solutions d'économie énergétique. Face à cette problématique, les **énergies renouvelables électriques**, photovoltaïque comme éolien, présentent des avantages considérables : stabilité des prix, indépendance énergétique renforcée, gains financiers réguliers pour la commune. De plus, le cadre réglementaire est en évolution régulière, avec notamment de nouvelles obligations de solarisation sur les parkings et certains types de bâtiments.



Disposant d'une forte expérience dans le domaine du photovoltaïque, le SymielecVar s'est réuni avec plusieurs syndicats d'énergie de la Région SUD en une entité : **L'ERES** (Entente Régionale Énergies Sud). Cette dernière a été lauréate du programme « **Les Générateurs** », ayant pour objectif de promouvoir et d'aider au **déploiement du photovoltaïque et de l'éolien**. Le SymielecVar a ainsi été sélectionné comme porteur de ce dispositif dans le département du Var, conduisant au recrutement d'un agent début 2022.



LES GÉNÉRATEURS
— "...Provence-Alpes-Côte d'Azur..." —

Visant tous les porteurs de projet public, le dispositif a plusieurs objectifs :

- **Communiquer** au sujet de ces énergies renouvelables électriques
- **Informier** les entités publiques de l'intérêt de ces énergies en réalisant notamment des études de potentiel
- **Accompagner** les porteurs de projet sur tout le déroulement des opérations, en coopération avec les autres acteurs du territoire : Région SUD, ENEDIS, DDTM/DREAL PACA, Énergie Partagée, les EPCI locales...

Les études de potentiel photovoltaïque réalisées en 2022

Collectivité accompagnée	Puissance totale étudiée	Production simulée par an
Baudinard-sur-Verdon	9 kWc	12 MWh/an
Brenon	85 kWc	108 MWh/an
Carcès	249 kWc	331 MWh/an
La Celle	12 kWc	14 MWh/an
Cotignac	106 kWc	141 MWh/an
Grimaud	578 kWc	771 MWh/an
Ollioules	747 kWc	1 022 MWh/an
Pierrefeu-du-Var	389 kWc	478 MWh/an
Pourcieux	31 kWc	42 MWh/an
La Seyne-sur-Mer	1 769 kWc	2 331 MWh/an
La Valette-du-Var	241 kWc	312 MWh/an
TOTAL	4 216 kWc	5 562 MWh/an

L'accompagnement du SymielecVar lors de l'année 2022 s'est principalement traduit par la réalisation d'études de potentiel photovoltaïque en autoconsommation individuelle et en vente totale, ainsi qu'en autoconsommation collective, de plus en plus prise en compte par les communes.

Les collectivités sont ensuite accompagnées si elles présentent le souhait d'aller plus loin. Le Syndicat encourage notamment plusieurs types de montages : en fonds propres, avec la participation d'un collectif citoyen, ou à travers une société de projet.

L'Ombrière Photovoltaïque du SymielecVar



Le SymielecVar a réalisé en 2020 une **ombrière photovoltaïque** sur son parking grâce à une subvention de la Région Sud.

Une **station de recharge** pour les véhicules électriques est alimentée par l'installation photovoltaïque et une batterie de stockage permet de gérer la production.

Cette ombrière de 25 kWc installée en **autoconsommation** avec stockage permet aujourd'hui au Syndicat de charger son parc de voitures électriques, de subvenir à une grande partie des besoins électriques du bâtiment, en consommation directe ou en stockant la production dans des batteries.

Production en 2022 :

36 123 kWh



Économies réalisées en 2022 :

54 %

soit **4 652 €** d'économie



La Transition Énergétique

Le Dispositif « ACTEE » : la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics

Le SymielecVar, en association avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Var (ALEC 83) vient en soutien des communes qui souhaitent agir sur la consommation d'énergie de leurs bâtiments communaux.

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique en se fondant sur la mutualisation d'outils au service des collectivités, ainsi que la mutualisation des projets d'efficacité énergétique par l'intermédiaire des syndicats mixtes, EPCI, et acteurs de terrain.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique



Sequoia 2

Depuis 2021, le programme ACTEE 83 Sequoia 2 a permis :

- d'initier une **campagne de formation** de référents énergie communaux sur les territoires de 5 EPCI partenaires du programme
- de déployer le **logiciel de suivi des consommations d'énergie** sur l'ensemble des communes couvertes par l'achat groupé de l'énergie du SymielecVar (100 communes)
- de réaliser **134 audits énergétiques** financés à 50 %
- d'atteindre un **taux de passage à l'action** et de conversion des audits de **45 %**
- de pérenniser un **poste d'économe de flux** afin de prolonger l'action du programme

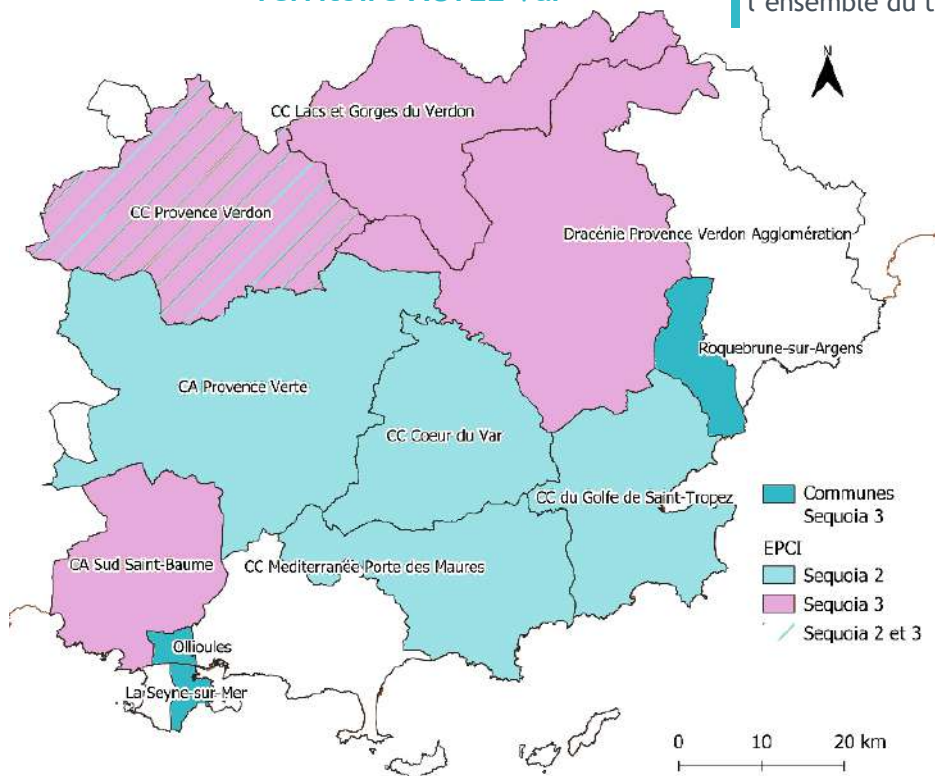
Sequoia 3

Depuis 2022, le programme ACTEE 83 Sequoia 3 vise une montée en puissance reposant sur la constitution d'un **réseau d'économes de flux**, permettant d'apporter aux collectivités une ingénierie locale et mutualisée et ainsi :

- de continuer à **former des référents énergie** au sein des collectivités membres
- d'assurer la **sensibilisation et la mobilisation des collectivités** sur l'amélioration énergétique des bâtiments publics
- d'atteindre un taux de réalisation des audits énergétique de **85 %** et un taux de passage à l'action et de conversion des audits de **50 % : 79 audits ont été réalisés**
- de pérenniser les **postes d'économe de flux**

Deux types de recrutement ont pu avoir lieu : internalisés (au sein d'une seule commune) ou mutualisés (sur l'ensemble du territoire d'une EPCI).

Territoire ACTEE Var



ACTEE+ permettra lui aussi le financement de poste d'économes de flux, d'équipements de maîtrise de l'énergie, d'audits énergétiques et thermiques, de maîtrise d'œuvre, sur une plus longue durée d'opération (4 ans au lieu 2 ans précédemment).

Vous pouvez contacter le Service Transition Énergétique du SymielecVar afin de pouvoir intégrer ce futur groupement.



Le Dispositif « Mandat de Maîtrise d'Ouvrage » :

Le SymielecVar réalise par mandat de maîtrise d'ouvrage la **rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics** et la **réalisation d'installations d'énergies renouvelables**. Cet accompagnement se décline en plusieurs étapes et nécessite que la commune signe une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le bureau d'études LOGABAT / SALIN, sous marché avec le Syndicat.



EHPAD Les Agapanthes - La Croix-Valmer

- EHPAD en R+3 avec **2 700 m²** de surface accueillant 56 résidents
- **Rénovation complète** de l'EHPAD :
 - Isolation thermique par l'extérieur
 - Changement des menuiseries
 - Installation d'une **chaudière bois granulés**
 - Pose de **panneaux solaire thermique** assurant respectivement le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire
- **65 %** d'aides financières sur un total de **677 481 €** de travaux
- **19 250 €** par an de réduction des factures énergétiques
- Rénovation livrée en **novembre 2022**

Groupe Scolaire Lucie Aubrac - Le Thoronet

- École de **1 815 m²** de surface avec quatre bâtiments
- **Rénovation complète** du groupe scolaire :
 - Isolateur thermique par l'intérieur
 - Remplacement des systèmes d'éclairage par de la LED
 - Changement des menuiseries
 - Installation d'une **chaudière bois granulés**
 - Pose de **panneaux photovoltaïques**
- **75 %** d'aides financières sur un total de **289 600 €** de travaux
- **9 000 €** par an de réduction des factures énergétiques
- Rénovation livrée en **novembre 2022**



École Anatole France - Pierrefeu-du-Var

- École de **1 400 m²** de surface avec cinq bâtiments
- **Rénovation complète** du groupe scolaire :
 - Remplacement des systèmes d'éclairage par de la LED
 - Changement des menuiseries
 - Installation d'une **chaudière gaz condensation à haute performance**
 - Pose de **panneaux photovoltaïques**
- **50 %** d'aides financières sur un total de **291 500 €** de travaux
- **9 000 €** par an de réduction des factures énergétiques
- Rénovation livrée en **décembre 2022**

Certificats d'Économies d'Énergie suite à la rénovation énergétique des bâtiments



4 925 320
kWhcumacs*
au titre des travaux 2022



soit

31 030 €

* cf page 18 : les Travaux d'Économies d'Énergie



1.8. Les Bornes de recharge pour véhicules électriques

De Mouv'Elec Var au réseau eborn

Depuis le début du déploiement en août 2017, le Syndicat a supervisé l'installation de **208 bornes** de recharge pour véhicules électrique sur **96 communes** Varoises, dont **26 bornes** mises en service en 2022.

Engagé depuis 2019 avec Toulon Provence Méditerranée, la Métropole a confié au SymielecVar, le déploiement de **150 bornes** de recharge sur son territoire.

L'année 2022 sera marquée par l'installation de la **1^{ère} borne rapide** (50 kW) du réseau sur le Parking de l'Afuzi à La Garde en partenariat avec la Métropole TPM.



Le SymielecVar conjointement avec 10 autres syndicats d'énergie a conclu une Délégation de Service Public (DSP) en octobre 2020. Le Déléataire EasyCharge est chargé de l'exploitation de **1 200 bornes** de recharge sur **11 départements** en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

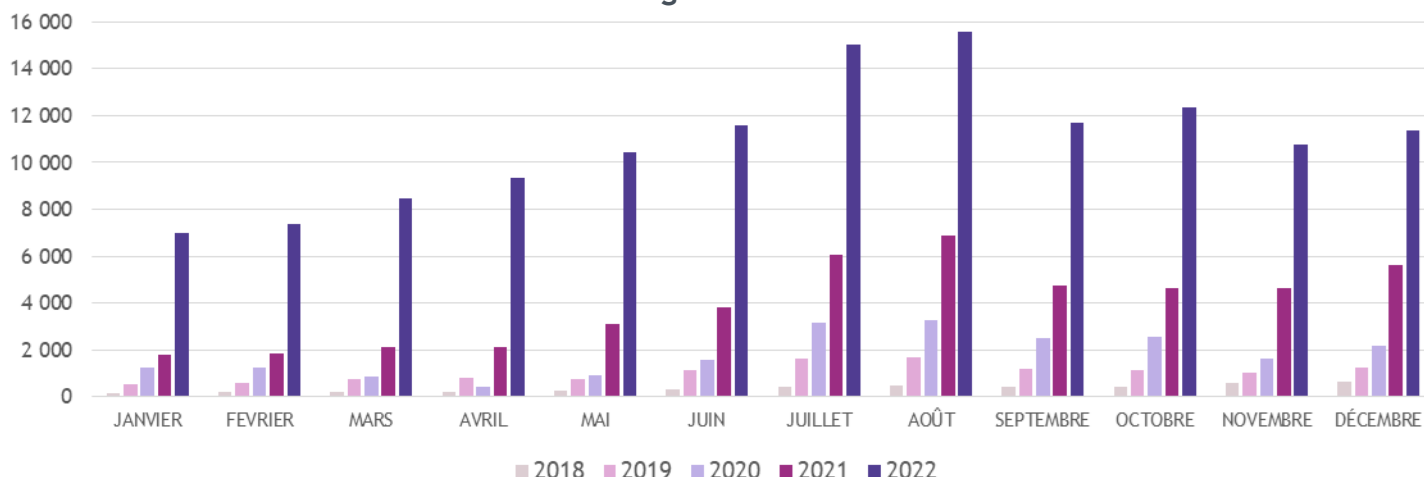
Le réseau eborn Var en quelques chiffres

Le nombre de recharges de véhicules électriques est passé de **47 406** en 2021 à **130 952 charges** en 2022, soit une progression de **176 %**.

L'évolution des kilowattheures délivrés représente **162 %**, soit **657 MWh** consommés en 2021 contre **1 722** en 2022.

L'affluence touristique en été a engendré un record de **15 031 connexions** en juillet et **15 578** en août 2022, cette période reste la plus fréquentée de l'année avec le mois d'octobre qui enregistre **12 364 sessions**.

Évolution des sessions de recharge sur le réseau eborn Var - 2018 à 2022



Vos bornes de recharge au coeur des territoires

100 000 points de charge en Europe
 Un service public de recharge accessible 24/7 avec ou sans abonnement
 1 200 bornes de recharge publiques accélérées et rapide
 Un réseau maillé sur 11 départements
 Un tarif préférentiel sur le réseau eborn

Abonnez-vous!

www.eborn.fr

contact@reseau-eborn.fr 04 23 10 03 50

RÉSEAU eborn

un réseau public de **1200** bornes de recharge sur **11** départements

Téléchargez l'application!

25

1.9. La Maintenance des Réseaux d'Éclairage Public

Maintenance & Exploitation

La maintenance de l'éclairage public assurée par le SymielecVar a pour objectif de répondre aux enjeux d'un éclairage économe et de qualité.

En 2022, **65 collectivités** ont confié au SymielecVar, la gestion de leur réseau d'éclairage public.

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.



1	ARTIGUES
2	AUPS
3	BANDOL
4	BARGEMON
5	BARJOLS
6	BAUDUEN
7	LE BEAUSSET
8	BELGENTIER *
9	BESSE-SUR-ISSOLE
10	CABASSE
11	LA CADIÈRE D'AZUR
12	CALLAS
13	CAMPS-LA SOURCE
14	CARNOULES
15	LE CASTELLET
16	CHATEAUDOUBLE
17	CC CŒUR DU VAR *
18	COLLOBRIÈRES
19	COTIGNAC
20	LA CROIX-VALMER
21	ESPARRON
22	ÉVENOS

23	FIGANIERES
24	FLASSANS-SUR-ISSOLE
25	FLAYOSC
26	FORCALQUEIRET
27	GAREOULT
28	GINASSERVIS
29	LE LUC
30	LES MAYONS
31	MAZAUGUES
32	LA MOLE
33	MONTFORT-SUR-ARGENS
34	NANS-LES-PINS
35	NÉOULES
36	PIGNANS
37	PIERREFEU-DU-VAR
38	PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME
39	LE PLAN-DE-LA-TOUR
40	PONTEVÈS
41	POURCIEUX
42	POURRIÈRES
43	PUGET-VILLE
44	RAYOL-CANADEL-SUR-MER

45	RIBOUX
46	RIANS
47	ROCBARON
48	LA ROQUEBRUSSANNE
49	ROUGIERS
50	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
51	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
52	SAINT-JULIEN
53	SAINT-TROPEZ
54	SALERNES
55	SIGNES
56	SOLLIÈS-TOUCAS
57	SOLLIÈS-VILLE
58	TARADEAU
59	TAVERNES
60	LE THORONET
61	TOURVES
62	LE VAL
63	VARAGES
64	LA VERDIÈRE
65	VILLECROZE

* Adhésion à la compétence en 2022

Un logiciel dédié

Le Syndicat dispose d'un **logiciel** de gestion et de maintenance de l'éclairage public. Un outil web interactif, à disposition des collectivités qui permet de signaler une panne et de suivre les interventions réalisées avec les photos des anomalies et des travaux exécutés.

Exemple d'intervention suite à un signalement :



380 794 € investis dans la maintenance EP (hors forfait)
35 675 points lumineux
2 301 signalements effectués sur le logiciel
295 opérations de travaux de maintenance

Smart EP : Mise en place d'une gestion intelligente de l'Éclairage Public



Le SymielecVar a coordonné le **déploiement massif** d'une gestion intelligente de son parc d'éclairage public. L'opération a débuté en septembre 2022.

Chaque armoire de commande d'éclairage public de **54 collectivités** a été équipée d'une unité de contrôle qui permet une **gestion connectée** complète.

La télégestion est une solution fiable pour surveiller, commander et analyser les informations relatives à l'éclairage public (suivi des consommations d'électricité, mesure des performances, programmation d'extinctions...).

Ce projet est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional.



1.10. Le Pôle Données Géographiques

Le Service SIG : Système d'Information Géographique

Depuis 2018, le Syndicat a créé un Service Système d'Information Géographique (SIG).

Les missions qui lui sont confiées :

- Administration et mise à jour des données cartographiques du Syndicat
- Appui technique
- Suivi du marché de géodétection
- Veille technologique et réglementaire

Le Service SIG assure un rôle de co-animation départementale du groupe de travail **Plan de Corps de Rue Simplifié** (PCRS) du **Réseau Géomatique Varois** et du **CRIGE PACA** (Centre de Ressources en Information Géographique).



francedataréseau



Crige
Centre de Ressources
en Information Géographique
Provence-Alpes-Côte d'Azur



2022 a été marqué par la participation du **SymielecVar** en tant que « **Territoire pilote** » sur **2 cas d'usage** au sein du projet de plateforme « data » collaborative de la **FNCCR** : **France Data Réseau** (FDR).

L'objectif de ce projet est d'accélérer le partage et la valorisation des données des services publics en réseau.

Le Service SIG a collaboré sur les deux cas d'usage suivants :

● Éclairage Public :

Partage et exploitation des données relatives aux parcs d'éclairage public pour évaluer leurs consommations énergétiques et mesurer l'impact sur l'environnement en objectivant leur contribution aux nuisances lumineuses.

● Borne de Recharge :

Faciliter la collecte et le croisement des ensembles de données nécessaires à l'élaboration des Schémas Directeurs des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDRIVE).



Le Service SIG a également un rôle de transversalité au sein du Syndicat.

Il assiste, accompagne, aide à l'expertise des données cartographiques pour le compte des projets de la Direction, du Service Technique et du Service de la Transition Énergétique.

Le Service SIG est aussi sollicité pour mettre à disposition ses données métiers à ses communes adhérentes et aux acteurs publics territoriaux.

La Géodétection

85 communes adhérentes sont concernées par le marché « Détection et Référencement du réseau souterrain d'Éclairage Public et de Signalisation Lumineuse Tricolore ».

Parmi elles, **23 communes** n'ayant pas transféré la compétence « Maintenance Éclairage Public » au Syndicat, ont choisi de conventionner avec le SymielecVar afin de lui confier cette mission.

La longueur à géodétecter de précision classe A est estimée à **1 000 km** sur l'ensemble des **85 communes**.



915 km de réseau géodéfectés en 2022

État d'avancement du marché de Géodétection

240 km géodéfectés en 2019	255 km géodéfectés en 2020	205 km géodéfectés en 2021	215 km géodéfectés en 2022	85 km à relever en 2023
----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-------------------------



1.11. Les RODP

Les Redevances d'Occupation du Domaine Public



Des Redevances d'Occupation du Domaine Public sont percevables **annuellement** par une collectivité, pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'énergie.

Le SymielecVar **informe** chaque année les communes des différentes RODP à percevoir et **transmet** les éléments de calcul servant à l'établissement des titres de recettes correspondants.

Les communes doivent adopter une délibération pour instaurer ces redevances et sont libres de fixer un montant dans la limite d'un plafond de modalités de calcul prévu par décret. Ce plafond évolue chaque année et varie en fonction de l'énergie concernée.

RODP Électricité

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'Enedis, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les **ouvrages de transport et de distribution d'électricité** dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R. 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La RODP Électricité est calculée en fonction de strates de population.

La redevance représente en 2022, sur le territoire du Syndicat **242 4160 €** pour une population de **659 585 habitants**.



RODP Gaz

Dans le cadre de cette mission, le Syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par **le distributeur et le transporteur de gaz** en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur du réseau de distribution et / ou de transport situé sur le domaine public et tient compte de l'actualisation de l'indice ingénierie.



RODP Chantiers Provisoires

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les **chantiers de travaux** portant sur des ouvrages **de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz**.

Le Syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.



RODP Communications Électroniques

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les **opérateurs propriétaires des réseaux** doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005. Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. **55 communes** ont confié cette mission au SymielecVar. L'une des premières actions du Syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.



1.12. La Gestion et le Contrôle de la TCCFE

Ce qu'il faut savoir de la Taxe

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité** par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles L. 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les **consommations finales d'électricité** (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles. Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1,5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0,5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

46 Fournisseurs

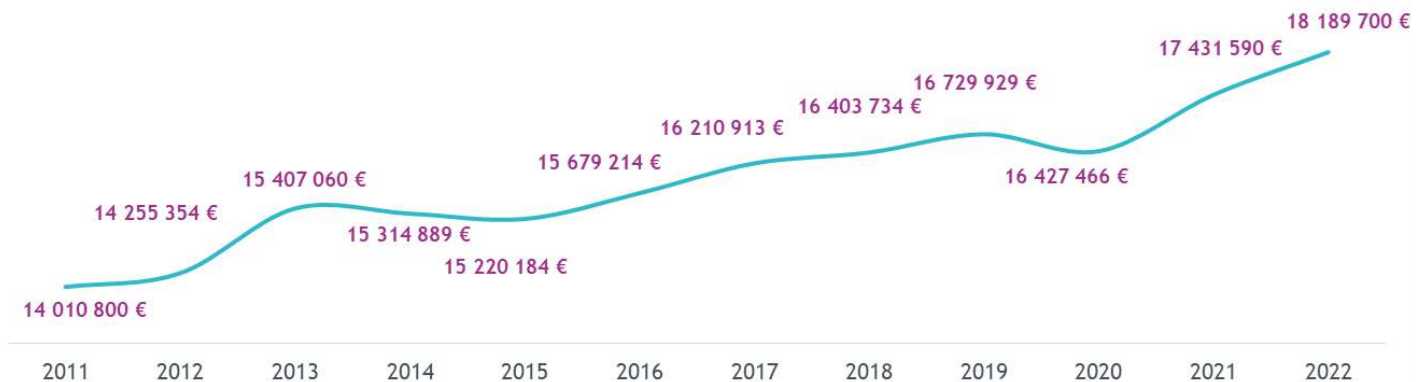


127 Communes



Évolution du volume de la Taxe

Le Syndicat contrôle l'ensemble des fournisseurs et reverse aux communes **98 %** de la Taxe.



Évolution du volume de la Taxe

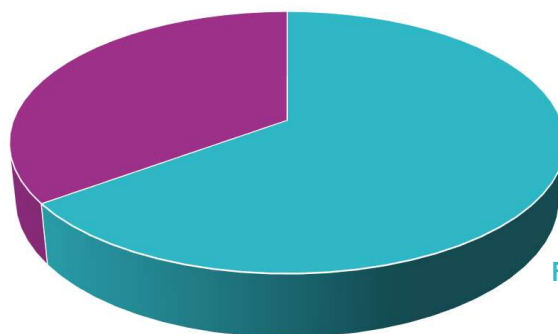
Le Syndicat contrôle l'ensemble des fournisseurs et reverse aux communes **98 %** de la Taxe.



2.1. Les Dépenses

La Répartition des Dépenses d'Investissement & de Fonctionnement

Répartition des dépenses

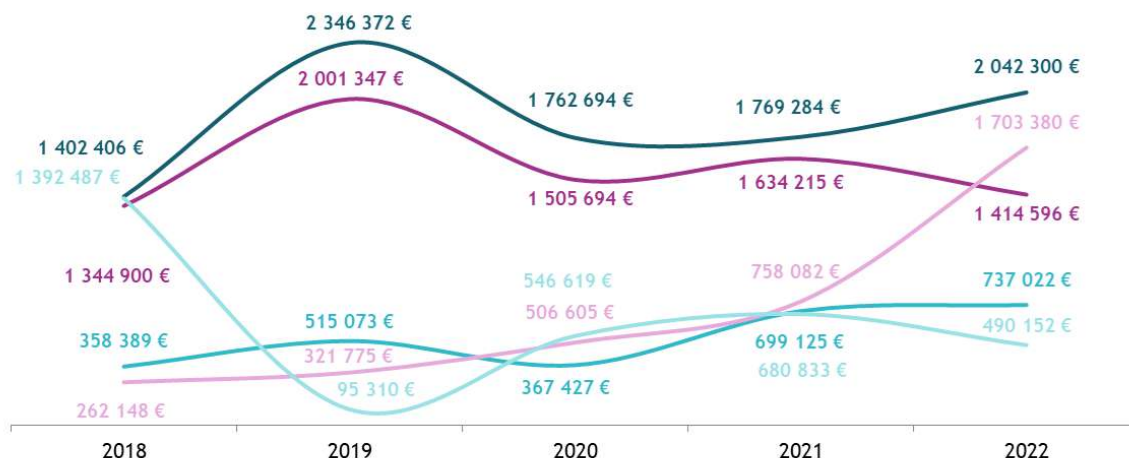
Investissement
11 318 965 €32 293 699 €
de dépenses en 2022Fonctionnement
20 974 734 €

INVESTISSEMENT	CA 2022	Reste à réaliser 2022
Dépenses		
20 - Immobilisations incorporelles	64 281 €	70 000 €
204 - Privé-Bâtiments et installations	0 €	200 000 €
21 - Immobilisations corporelles	29 924 €	0 €
23 - Opérations d'équipement	7 409 459 €	3 961 279 €
13 - Subventions d'investissement	36 333 €	0 €
16 - Emprunts	2 601 705 €	0 €
4581 - Opérations pour compte de tiers	1 177 264 €	1 106 576 €
TOTAL	11 318 965 €	5 337 855 €

FONCTIONNEMENT	CA 2022
Dépenses	
011 - Charges à caractère général	1 671 193 €
012 - Charges de personnel	930 009 €
014 - Atténuations de produits	17 798 482 €
65 - Charges de gestion courante	238 406 €
66 - Charges financières (intérêts)	203 425 €
67 - Charges exceptionnelles	133 219 €
TOTAL	20 974 734 €

L'Évolution des Dépenses

Les Travaux



Ce chapitre connaît une hausse de **1,65 %** entre 2021 et 2022.

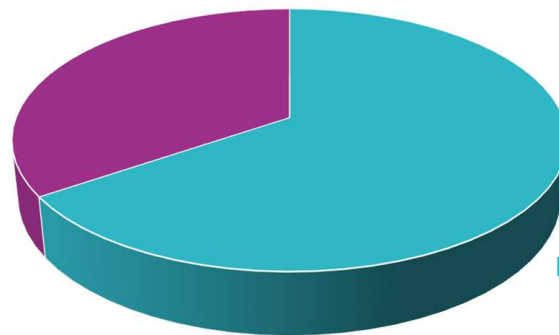
Il est composé principalement des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat mais surtout des dépenses de maintenance d'éclairage public pour **1 029 997 €**, d'études et de diagnostics pour **265 063 €**.

Le Chapitre 011 :



La Répartition des Recettes d'Investissement & de Fonctionnement

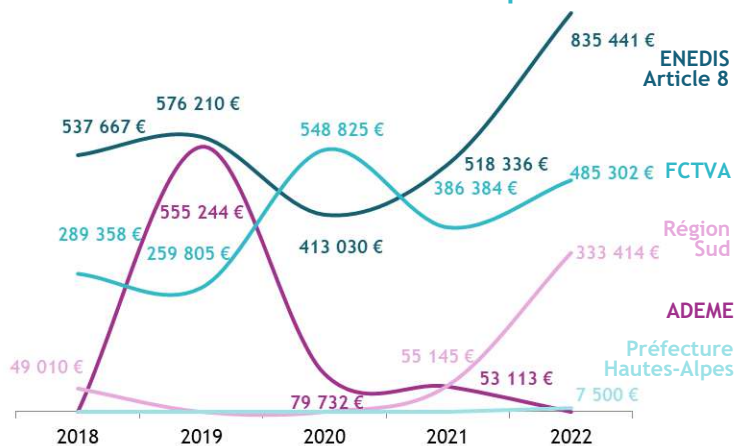
Répartition des recettes

Investissement
13 353 731 €38 699 094 €
de recettes en 2022Fonctionnement
25 345 363 €

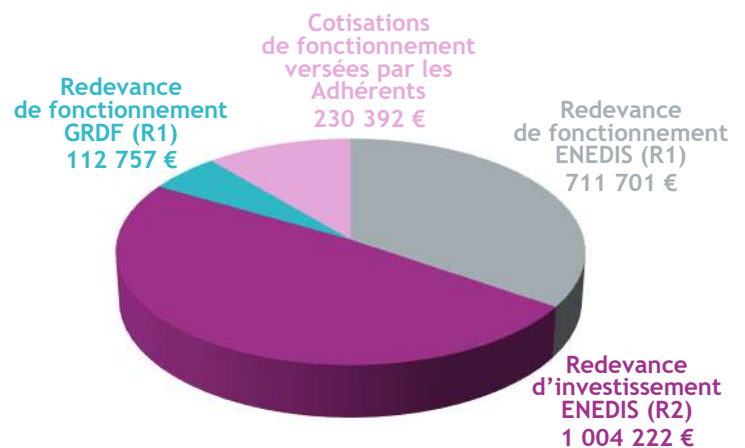
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Recettes	CA 2022	Reste à réaliser 2022	Recettes	CA 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 485 302 €	0 €	013 - Atténuations de charges	2 231 €
13 - Subv. investissement (hors 138)	4 401 549 €	0 €	70 - Produits des services et ventes	39 100 €
138 - Autres subv. Invest. non transf.	851 355 €	0 €	73 - Impôts & taxes	18 189 701 €
16 - Emprunts	0,01 €	0 €	74 - Dotations, subv. & participations	7 009 377 €
23 - Immobilisations en cours	6 484 €	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	539 €
27 - Autres immobilisations financières	431 776 €	0 €	76 - Produits financiers	61 667 €
458 - Opérations pour compte de tiers	1 177 264 €	1 106 576 €	77 - Produits exceptionnels	42 747 €
TOTAL	13 353 731 €	1 106 576 €	TOTAL	25 345 363 €

L'Évolution des Recettes

Les Subventions & Participations



Les Redevances & Cotisations



Focus sur les Redevances ENEDIS

Les redevances **R1** (de fonctionnement) et **R2** (d'investissement) sont dues par Enedis au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession.



Focus sur la Redevance GRDF



La redevance **R1** (de fonctionnement) est due par GRDF en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages de gaz dans la concession.

2.3. Les Aides Financières

Les aides aux communes

Le SymielecVar soutient les collectivités adhérentes et participe financièrement dans la réalisation de projets et de travaux.

Le Syndicat s'est engagé dans de nombreuses actions visant à promouvoir la transition énergétique sur son territoire.

Mobilisé aux côtés des collectivités, le SymielecVar s'emploie à mettre en place des accompagnements au plus près des attentes des communes adhérentes.

Les dispositifs mis en œuvre visent à soutenir l'investissement des communes dans le domaine de l'énergie.

Les financements du Syndicat en 2022



Travaux de mise en discrétion du réseau de distribution publique d'électricité

Au titre de sa **mission fondatrice d'AODE** (Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie), le SymielecVar participe aux travaux d'effacement du réseau de distribution publique d'électricité en aérien à hauteur de :

50 % du montant HT des travaux plafonné à 40 000 €

Travaux d'équipement sur l'éclairage public

Le Syndicat contribue à améliorer le parc d'éclairage public des collectivités adhérentes en finançant des travaux liés à la **compétence n°1** "Équipement de réseaux d'éclairage public" à hauteur de :

40 % du montant HT des travaux d'équipement d'éclairage public avec le label « Transition énergétique »



Travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

Les communes adhérentes à la **compétence n°3** "Économie d'énergie" bénéficient d'un financement de :

40 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

Ces travaux génèrent des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) qui peuvent représenter entre 10 et 20 % du montant des dépenses.

Audit énergétique sur les installations d'éclairage public

Le SymielecVar est force de propositions quant aux dispositifs à mettre en place pour améliorer la performance de l'éclairage public des communes adhérentes à la **compétence n°3** "Économie d'énergie" et finance :

50 % sur les audits énergétiques pour les installations d'éclairage public



Travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Au titre de la **compétence n°7** "Réseau de prises de charge pour véhicules électriques", le SymielecVar apporte une aide financière de :

10 % du montant HT des travaux d'installations de bornes de recharge

**DSP eborn : Financement de 12 bornes de recharge**

Dans le cadre de la **compétence n°7** "Réseau de prises de charge pour véhicules électriques" et de la DSP eborn, le Syndicat participe au financement à hauteur de :

190 000 € pour le déploiement de 12 bornes de recharge

Le SymielecVar prend en charge **100 %** de la dépense

SMART EP : Modules de télégestion sur l'éclairage public

Le Syndicat met en place des outils de suivi des consommations et de pilotage à distance des réseaux d'éclairage public.

Ce projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds de développement Régional permet de bénéficier de

70 % du montant de l'opération, soit 1 491 000 €

Le SymielecVar apporte un financement de **15 % supplémentaire** soit :

soit une participation totale de **85 %**

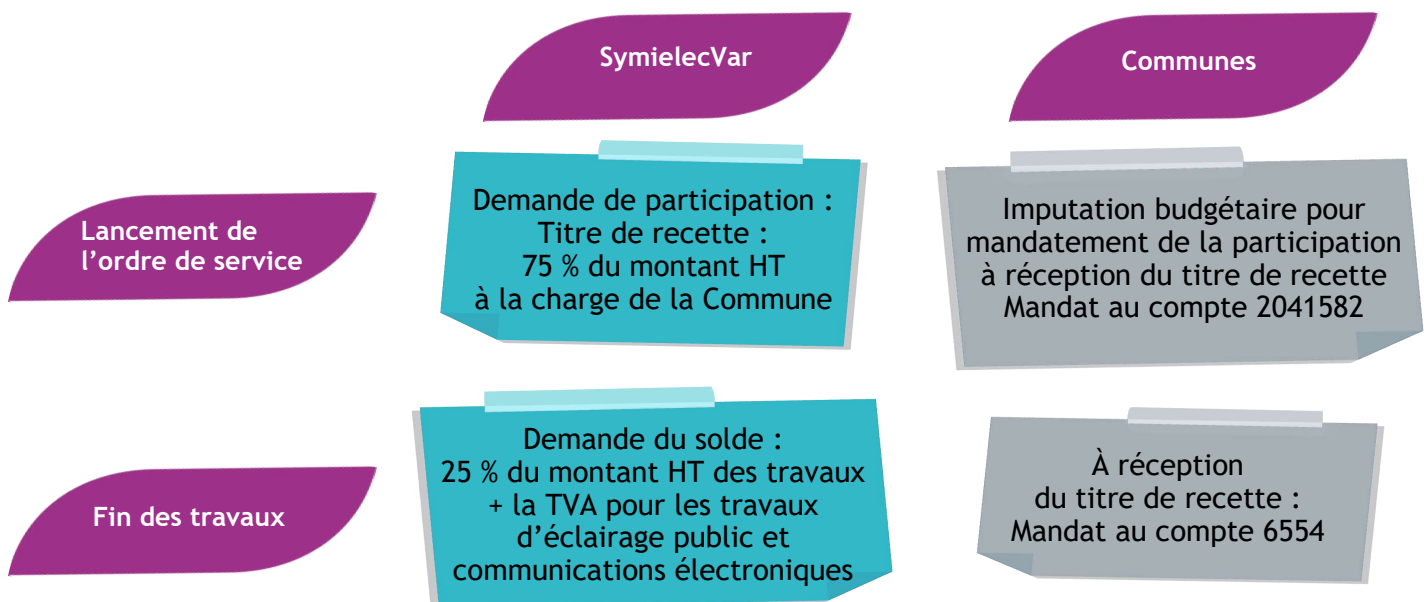


Ces taux de financement sont déterminés pour l'année 2022 et redéfinis chaque année.

Le financement par fonds de concours

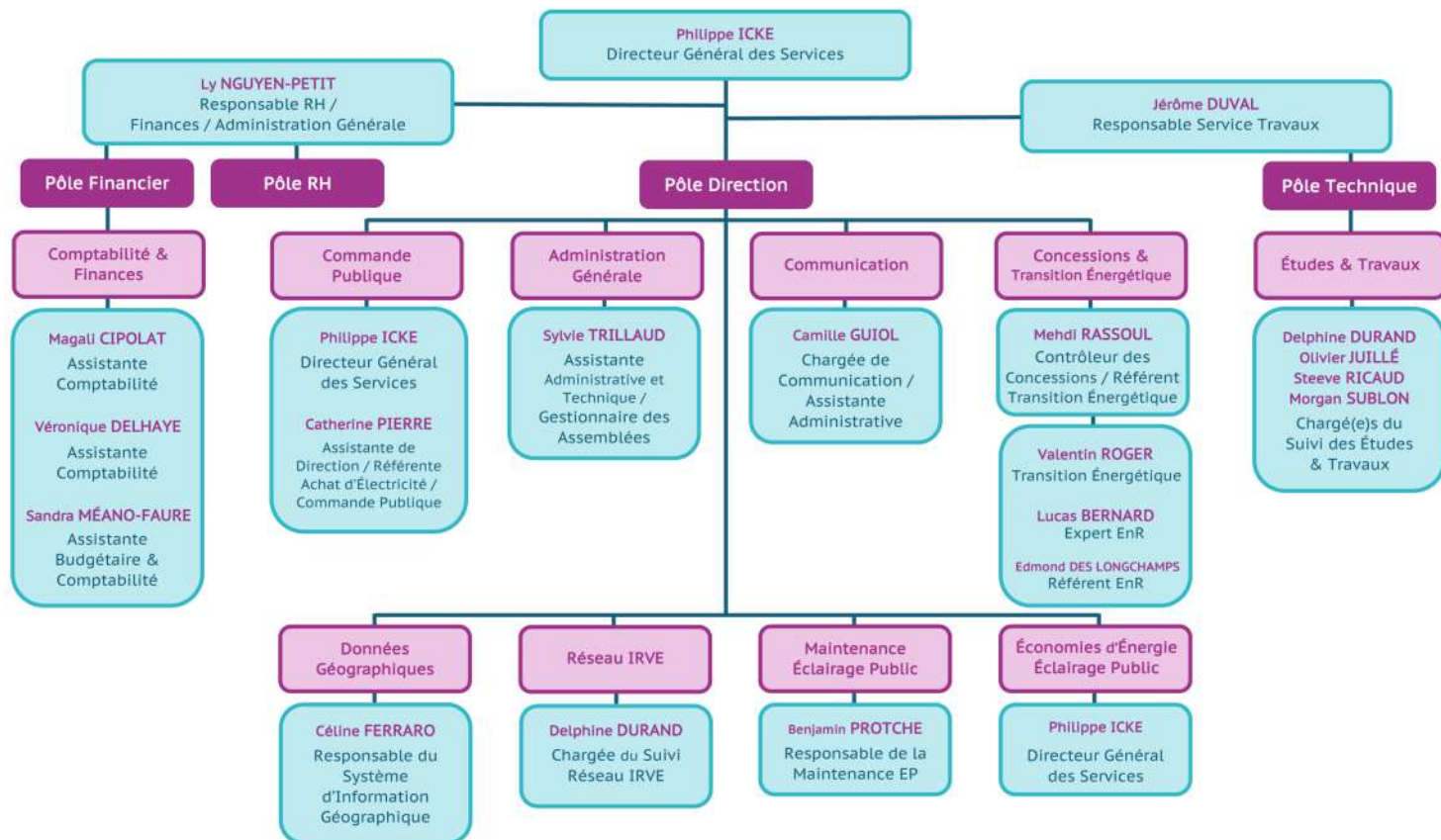
Pour accompagner les communes qui souhaitent réaliser des travaux sur les ouvrages de distribution publique d'électricité ou sur le réseau d'éclairage public, le SymielecVar met en place le dispositif de fonds de concours.

C'est un mécanisme financier qui permet à la collectivité d'imputer 3/4 du coût de la dépense (HT) en section d'investissement. Pour être applicable, le fonds de concours doit être instauré par une délibération.

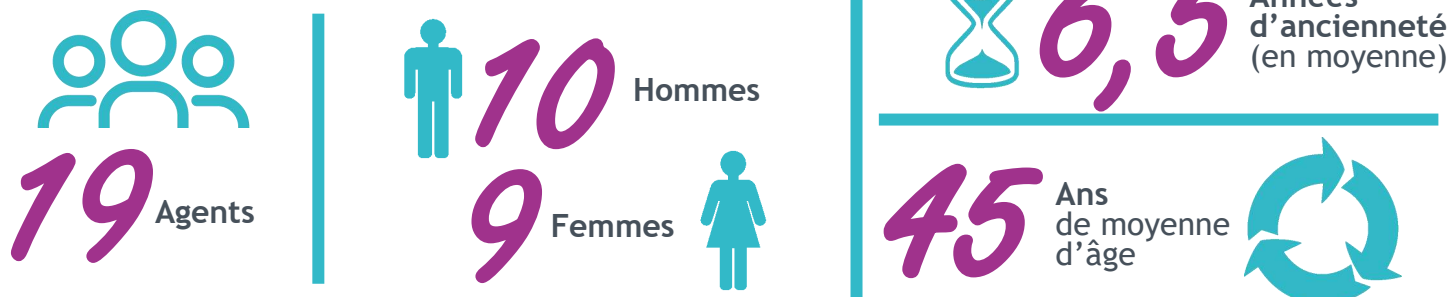


3.1. Les Agents du Syndicat

Organigramme des Services du SymielecVar - Décembre 2022



Les chiffres-clés - Décembre 2022



3.2. Le Registre des Arrêtés

Répertoire chronologique des arrêtés en 2022

N°	Date	Objet	Grade
1	01/01	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AAP 1Cl
2	01/01	Avancement d'échelon	R
3	01/01	Avancement d'échelon	T
4	01/01	Avancement d'échelon	T
5	01/01	Avancement d'échelon	TP 1Cl
6	01/01	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AMP
7	11/01	Reclassement	AAP 2Cl
8	11/01	Reclassement	AT
9	11/01	Reclassement	AM
10	11/01	Reclassement	AT
11	11/01	Reclassement	AA
12	11/01	Reclassement	AT
13	03/02	Bonification ancienneté	AAP 2Cl
14	04/02	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AAP 2Cl
15	05/02	Bonification ancienneté	AAP 1Cl
16	05/02	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AT
17	07/02	Bonification ancienneté	AAP 1Cl
18	08/02	Bonification ancienneté	AM
19	09/02	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AT
20	09/02	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AA
21	11/02	Bonification ancienneté - Avancement d'échelon	AT
22	03/03	Avancement de grade	RP 1Cl
23	25/03	Congé maladie ordinaire	AAP 1Cl
24	25/03	Attribution CIA	AAP 1Cl
25	25/03	Attribution CIA	AM
26	25/03	Attribution CIA	TP 1Cl
27	25/03	Attribution CIA	AAP 2Cl
28	25/03	Attribution CIA	AT
29	25/03	Attribution CIA	AA
30	25/03	Attribution CIA	AMP
31	25/03	Attribution CIA	RP 1Cl
32	25/03	Attribution CIA	AAP 1Cl
33	25/03	Attribution CIA	AT

N°	Date	Objet	Grade
34	25/03	Attribution CIA	AAP 1Cl
35	25/03	Attribution CIA	T
36	25/03	Attribution CIA	T
37	25/03	Attribution CIA	AT
38	25/03	Attribution CIA	AAP 2Cl
39	03/03	Attribution IFSE	RP 1Cl
40	28/03	Congé maladie ordinaire	AAP 2Cl
41	29/03	Congé maladie ordinaire	AT
42	07/04	Congé maladie ordinaire	AC
43	19/04	Renouvellement de détachement	R
44	19/04	Renouvellement de détachement	T
45	05/05	Revalorisation	AT
46	09/05	Avancement d'échelon	AT
47	10/05	Avancement d'échelon	AA
48	11/05	Revalorisation	AT
49	12/05	Revalorisation	AA
50	02/05	Détachement stage Ingénieur	IS
51	05/05	Attribution IFSE	IS
52	05/05	Attribution NBI	IS
53	11/05	Congé maladie ordinaire	RP 1Cl
54	18/05	Congé Paternité	AT
55	18/05	Fin de détachement et Radiation pour mutation	R
56	04/07	Titularisation Technicien	T
57	05/07	Fin de disponibilité et Mise en détachement	AT
58	01/08	Avancement de grade	AAP 1Cl
59	01/08	Avancement de grade	AMP
60	01/08	Avancement d'échelon	AAP 2Cl
61	13/10	Fin de disponibilité - Annule et remplace Arrêté n° 57-2022	AT
62	13/10	Mise en détachement	AT
63	18/10	Délégation Signature du Président au DGS	IC
64	26/10	Congé maladie ordinaire	AT
65	28/11	Congé maladie ordinaire	AAP 1Cl
66	01/12	Congé maladie ordinaire	T
67	09/12	Congé maladie ordinaire	T
68	13/12	Congé maladie ordinaire	AT

Légende :

AAP 1Cl Adjoint Administratif Principal 1^e Classe
 AAP 2Cl Adjoint Administratif Principal 2^e Classe
 RP 1Cl Rédacteur Principal 1^e Classe
 TP 1Cl Technicien Principal 1^e Classe

AC Agent Contractuel
 AA Adjoint Administratif
 AT Adjoint Technique
 AM Agent de Maîtrise
 AMP Agent de Maîtrise Principal

R Rédacteur
 T Technicien
 IS Ingénieur Stagiaire
 IC Ingénieur en Chef

3.3. Les Instances du Syndicat

Le Comité Syndical

Le **Comité Syndical** est l'organe délibérant du SymielecVar. Il est composé de Délégués désignés par les **132 collectivités** adhérentes. Il est chargé d'administrer, par délibération, les affaires courantes du Syndicat et vote le budget.



les **128 communes** adhérentes désignent :

1 délégué titulaire
1 délégué suppléant



la Communauté de Communes **Pays de Fayence** désigne :

2 délégués titulaires
2 délégués suppléants



la Communauté de Communes **Cœur du Var** désigne :

1 délégué titulaire
1 délégué suppléant



la Métropole **Aix Marseille Méditerranée** désigne :

1 délégué titulaire
1 délégué suppléant



la Métropole **Toulon Provence Méditerranée** désigne :

51 délégués titulaires
51 délégués suppléants



Le **Comité Syndical** est composé de **366 délégués**, soit **183** délégués **titulaires** & **183** délégués **suppléants**

Le Bureau Syndical

Le **Bureau Syndical**, dont les membres sont élus par le Comité Syndical, dispose de délégations du Comité lui permettant de délibérer sur toute question non relative aux domaines budgétaires et statutaires du Syndicat.



Michel OLLAGNIER
Président
Adjoint au Maire d'OLLIOULES



Christian RYSER
1^{er} Vice-Président Délégué
(Néoules)



Roger ANOT
Vice-Président
(Belgentier)



Michel ARMANDI
Vice-Président
(Collobrières)



Véronique BOULANGER
Vice-Président
(Le Luc-en-Provence)



Stéphane CHAMP
Vice-Président
(MTPM - La Valette-du-Var)



Jean-Pierre CHOREL
Vice-Président
(Bandol)



Cédric DUBOIS
Vice-Président
(Salernes)



Raymond GRAS
Vice-Président
(Montferrat)



Claude HAUTEFEUILLE
Vice-Président
(Saint-Tropez)



Jean-Bernard KISTON
Vice-Président
(Pierrefeu-du-Var)



Gilles LOMBARD
Vice-Président
(Ginasservis)



Anne-Marie METAL
Vice-Président
(MPTM - La Crau)



Jean-Raymond NIOLA
Vice-Président
(Pourcieux)



Didier RAULOT
Vice-Président
(MTPM - La Seyne-sur-Mer)



Philippe SCHELLENBERGER
Vice-Président
(Brignoles)



Romain DEBRAY
Membre du Bureau
(Entrecasteaux)



André DEL PIA
Membre du Bureau
(Le Cannet-des-Maures)



Claude GIORDANO
Membre du Bureau
(CCPF - Saint-Paul-en-Forêt)



Christian LAZARE
Membre du Bureau
(Cotignac)



Alain LEFEVRE
Membre du Bureau
(Rians)



Daniel MONIER
Membre du Bureau
(Bormes-les-Mimosas)



Gabriel PICH
Membre du Bureau
(Saint-Maximin-la-Sainte-Baume)



Jean-Claude SAVIO
Membre du Bureau
(Roquebrune-sur-Argens)



Patrick VINCENTELLI
Membre du Bureau
(Aups)

Les Commissions

Le Comité Syndical dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées, chargées d'étudier

La Commission d'Appel d'Offres - CAO

Titulaire	Jean-Bernard KISTON Pierrefeu-du-Var	Richard MAURIN Cabasse	Daniel MONIER Bormes-les-Mimosas	Jean-Raymond NIOLA Pourcieux	Georges ROUVIER Chateaudouble
Suppléant	Michel ARMANDI Collobrières	Franck ASTESIANO Puget-Ville	Véronique BOULANGER Le Luc-en-Provence	Gilles LOMBARD Ginasservis	Jean-Claude SAVIO Roquebrune-sur-Argens

La Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL

Nicolas COLL Le Lavandou	Christine CUNIBERTI MTPM (La Seyne-sur-Mer)	Raymond GRAS Montferrat	Gilles LOMBARD Ginasservis	Jean-Raymond NIOLA Pourcieux	Christian RYSER Néoules
-----------------------------	--	----------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------------------

La Commission des Finances

Véronique BOULANGER Le Luc-en-Provence	Jean-Bernard KISTON Pierrefeu-du-Var	Christian LAZARE Cotignac	Christian RYSER Néoules
---	---	------------------------------	----------------------------

La Commission des Travaux

Roger ANOT Belgentier	Boris AYASSE Rocbaron	Michel DELATTRE Cavalaire-sur-Mer
André DELPIA Le Cannet-des-Maures	Anne-Marie METAL MTPM - La Crau	Francis MONNI Grimaud
	Michel THIBAUT Le Castellet	

La Commission Transition Énergétique & Mobilité Durable

Jean-Claude ALBERGIO Cuers	Boris AYASSE Rocbaron	Michel THIBAUT Le Castellet
André DELPIA Le Cannet-des-Maures	Cédric DUBOIS Salernes	Olivier PAILLARD Plan d'Aups
Jean-Luc MASSONNIER Chateaufort	Laurent CUNEO MTPM (Hyères)	Patrick VINCENTELLI Aups

La Commission de Suivi & de Contrôle de Concession

Roger ANOT Belgentier	Michel ARMANDI Collobrières	Luc BAGNOL MTPM (La Valette-du-Var)	Jean-Raymond NIOLA Pourcieux
Guy PHILIPPEAUX MTPM (Ollioules)	Christian RYSER Néoules	Alain THOUROUDE Saint-Julien	

La Commission Consultative pour la Transition Énergétique - CCPTE

SymielecVar	
Jean-Louis ARCAMONE La Londe-les-Maures	Stéphane CHAMP MTPM (La Valette-du-Var)
André DELPIA Le Cannet-des-Maures	Cédric DUBOIS Salernes
Jean-Pierre FRESIA Ramatuelle	Patrick GAUTIER Pourrières
Alain LEFEVRE Rians	Anne-Marie METAL MTPM (La Crau)
Daniel MONIER Bormes-les-Mimosas	Olivier PAILLARD Plan-d'Aups-Sainte-Baume
Guy PHILIPPEAUX MTPM (Ollioules)	Gabriel PICH Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

EPCI	
Cœur du Var Jean-Michel DRAGONE Christian DAVID	Golfe de Saint-Tropez Marc-Etienne LANSADE Sophie BARDOLLET
Lacs & Gorges du Verdon Fabien BRIEUGNE Alain FILIPPI	Méditerranée Porte des Maures Michel ARMANDI Jean-Bernard KISTON
Pays de Fayence Michel RAYNAUD François CAVALLIER	Provence Verdon Guy PARTAGE Cyrille HOURS
Vallée du Gapeau Patrick BOUBEKER Luciano ROBERTI	Dracénie Provence Verdon Nathalie GONZALES Cédric DUBOIS
Provence Verte Jérémy GIULIANO Nicole RULLAN	Sud Sainte-Baume Jean BRONDI Bruno JOANNON
Estérel Côte d'Azur Carine LEROY Didier LEMAITRE	Toulon Provence Méditerranée GILLES VINCENT Suppléant non désigné



3.4. Le Registre des Délibérations

Recueil des Actes Administratifs en 2022

Bureau Syndical du jeudi 20 janvier 2022	
1	Lancement d'un accord cadre de prestations intellectuelles relatif au contrôle technique des ouvrages de distribution publique d'électricité, dans le cadre d'un groupement de commandes
2	Modification de la délibération n°93 du 8/11/2019 : Autorisation donnée au Président de lancer la procédure d'accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour la fourniture d'outils de gestion à distance des armoires de commande d'éclairage public
3	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2021
4	Mise à jour des membres du groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation d'un Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public (SDIRVE)
5	Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge : avenant n°1 à la convention de groupement de commande de pouvoirs adjudicateurs et mise à jour de la convention
6	Convention de financement inter-syndicats pour la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public
7	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CALLAS - Dossier n° 3703 « Economie d'énergie - Tranche 1 »
8	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de TOURVES - Dossier n° 1442 « Le Château »
9	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE commune du PRADET - Dossier n° 1349/2021 « RD 559 - Avenue Général de Brosset »

Bureau Syndical du jeudi 17 février 2022	
10	Décisions de financements sur les compétences du SymielecVar
11	Convention relative aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var pour l'année 2022
12	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BARJOLS - Dossier n° 1797/2019EP « Parking de la Rouguière »
13	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune du LUC-EN-PROVENCE - Dossier n° 3721/2021 « Boulevard Chavarroche - Phase 2A »
14	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - Dossier n° 1430/2021 « Chemin du Train des Pignes - Tranche 1 »
15	Programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022
16	Modification de la délibération n°2 du 20 janvier 2022
17	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de RIANIS - Dossier n° 3553 « Economie d'énergie - Tranche 2 »

Comité Syndical du jeudi 10 mars 2022	
18	Rapport d'orientation budgétaire 2022
19	Présentation des volontés d'investissement du Syndicat dans le domaine des énergies renouvelables et plus particulièrement le photovoltaïque
20	Adhésion des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance Eclairage Public » pour les zones d'activité situées sur son territoire, au profit du SymielecVar
21	Adhésion de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique » par la commune de FORCALQUEIRET au profit du SymielecVar
22	Adhésion de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » par la commune de BELGENTIER au profit du SymielecVar



23	Adhésion de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » par la commune de SILLANS-LA-CASCADE au profit du SymielecVar
24	Création d'un poste de Responsable du Service Transition Energétique à compter du 10 Mars 2022
25	Création d'un emploi d'assistante budgétaire et comptable à temps complet à compter du 10 Mars 2022
26	Création d'un emploi de chargé du suivi des études et des travaux à temps complet à compter du 10 Mars 2022
27	Mise à jour du tableau des effectifs au 10 Mars 2022
28	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de BORMES-LES-MIMOSAS - Dossier n°3549 « EP - Tranche 1 »
29	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de MAZAUGUES - Dossier n°3719 « EP - Tranche 2 »
30	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de SIGNES - Dossier n°3741 « EP - Tranche 2 »

Comité Syndical du jeudi 31 mars 2022

31	Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal
32	Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe photovoltaïque
33	Adoption du compte administratif 2021 du SymielecVar - Budget principal
34	Adoption du compte administratif 2021 - Budget annexe photovoltaïque
35	Affectation du résultat de fonctionnement 2021
36	Vote du budget primitif 2022 - Budget principal
37	Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe photovoltaïque

Bureau Syndical du mardi 26 avril 2022

38	Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes
39	Avenant n°1 au MAPA de travaux de rénovation thermique et énergétique - EHPAD les Agapanthes à LA CROIX-VALMER
40	Convention pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques entre ENEDIS / IELO / SYMIELECVAR
41	Convention de partenariat entre le SYMIELECVAR et la COFOR-ALEC
42	Convention de restitution de terrain situé à Lorgues appartenant à ENEDIS
43	Journée de solidarité
44	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022
45	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY-SUR-MER - Dossier n°3462/2022 « Giratoire RD559 - Chemin des Roches »
46	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY-SUR-MER - Dossier n°3511/2022 « Rue Jean Carbone »
47	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune du LUC-EN-PROVENCE - Dossier n°3722/2021 « Chemin Valongue - Phase 2B »
48	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - Dossier n°1712/2019 « Chemin du Train des Pignes - Tranche 2 »
49	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BRAS - Dossier n°3138/2021 « Rue Henri Fabre »
50	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CARNOULES - Dossier n°3676/2021EP « Chemin de la Ferrage »
51	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de BANDOL - Dossier n°3552/2021EP



Le Registre des Délibérations

52	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune du RAYOL-CANADEL-SUR-MER - Dossier n° 3175/2021EP « Avenue Clément Bayard »
53	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de MOISSAC-BELLEVUE - Dossier n° 4328EP
54	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BRAS - Dossier n° 3391/2022 « Rues Curie et Voltaire »
55	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - Dossier n° 3367/2022 « Voie Romaine »
56	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - Dossier n° 3368/2022 « Chemin de la Verne »
57	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de MONTFERRAT - Dossier n° 3430/EEEP
58	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL - Dossier n° 4449/2022EP « Modernisation parc EP »
59	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de LA CADIÈRE-D'AZUR - Dossier n° 4114EEEP
60	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Dispositif CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes) pour la mise en œuvre du Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables Thermiques

Comité Syndical du jeudi 16 juin 2022

61	Décision modificative n° 1/2022
62	Salon SMART ENERGIE 2022 : fixation des coûts des frais de participation du SymielecVar
63	Admission en non valeur
64	Réforme de la publicité des actes réglementaires à compter du 1er juillet 2022
65	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022
66	Transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge pour véhicules électriques » de la ville de BARGEMON au profit du SymielecVar
67	Reprise des compétences n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°3 « Economie d'énergie » par la commune de CUERS
68	Mise en place de fonds de concours pour les travaux de rénovation de l'éclairage public avec la commune de BESSE-SUR-ISSOLE - Dossier n° 3872/2022EP
69	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de BRIGNOLES - Dossier n° 3299/2022 « Chemin de la Tour - Partie 1 »
70	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de BRIGNOLES - Dossier n° 3301/2022 « Chemin de la Tour - Partie 2 »
71	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de BRIGNOLES - Dossier n° 3302/2022 « Allée des Muriers »
72	Mise en place de fonds de concours pour les travaux de rénovation de l'éclairage public avec la commune de SAINT-TROPEZ - Dossier n° 4378/2022EP
73	Protocole d'accord transactionnel relatif au renoncement des pénalités de retard dus au titre du marché de fournitures de matériels d'éclairage public (Société Ragni)
74	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune du MUY - Dossier n° 2899/2020 « RDN7 - Côté Est - Tranche 1 »
75	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public pour la commune de ROCBARON - Dossier n° 4633
76	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux pour la commune de BRIGNOLES - Dossier n° 4280/2022 « Chemin du Vabre »

Bureau Syndical du mardi 18 octobre 2022

77	Signature de la convention ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 3 par le SymielecVar
78	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le CDG 83 pour l'adhésion au service « Assistance Retraite »
79	Autorisation donnée au Président pour signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIGNES - Dossier n° 4074 « Rue Ferraillette - Rue des Etables »
80	Convention de restitution de terrain situé commune de SAINT-ZACHARIE « le Réal de Favard » appartenant à ENEDIS
81	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022
82	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de BELGENTIER - Dossier n° 4577EEP « Tranche 2 »
83	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune d'ENTRECASTEAUX - Dossier n° 4556EE
84	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de FIGANIERES « EP Piétonnier - Collège » - Dossier n° 4242EP/2022
85	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA VERDIÈRE « Salle Fontvieille - RD 554 - Parking Cimetière » - Dossier n° 3488 2021
86	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA VERDIÈRE « Voie d'accès et Parking Stade » - Dossier n° 3489 EP2021
87	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA VERDIÈRE « Aire de covoiturage » - Dossier n° 4161 2022
88	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de LA VERDIÈRE « Tranche 2 » - Dossier n° 4578
89	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune de NÉOULES - Dossier n° 4568EEP « Tranche 2 »
90	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public commune d'OLLIÈRES - Dossier n° 4580EEP « Tranche 2 »
91	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de SOLLIÈS-TOUCAS « Parking Boulodrome » - Dossier n° 4218
92	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER - Dossier n° 2144/2020 « Costa Bella - Tranche 2 »
93	Avenant n°1 de transfert de la société AEC / AEC-ENERGIE ET CLIMAT : Accord cadre à bons de commande de contrôle de concessions de distribution d'électricité, de distribution de gaz et du contrôle de la TCCFE
94	Avenant n°1 au marché de géodétection des réseaux sensibles relevés de classe A lots n°1, 2, Est. Transfert ELLIVA / ELLIVA INGENIERIE
95	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la commune de LA CADIÈRE-D'AZUR - Dossier n° 1186/2022 - « Chemin des Aires de Sainte Madeleine »
96	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la commune d'AUPS - Dossier n° 3436/2021 « Avenue Jean Moulin »
97	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la commune d'AUPS - Dossier n° 3437/2022 « Chemin des Devensaux »
98	Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation des études de faisabilité pour le développement territorial des énergies thermiques renouvelables
99	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL « Avenue Hirondelles - Tranche 2 » - Dossier n° 2153 2022EP
100	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de TARADEAU « Tranche 2 » - Dossier n° 4279



Le Registre des Délibérations

101	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de SAINT-ZACHARIE « Quartier Bastide Blanche » - Dossier n°4106 2022
102	Financement des travaux d'investissement d'éclairage public : instauration d'un plafond de financement en fonction du montant des ensembles d'éclairage public

Comité Syndical du jeudi 10 novembre 2022

103	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023
104	Décision modificative n°2 de l'année 2022
105	Adhésion de la commune de CAVALAIRE-SUR-MER à la compétence optionnelle n°8 « maintenance de l'éclairage public » au profit du SymielecVar
106	Reprise de la compétence optionnelle n°8 « maintenance de l'éclairage public » par la commune de TAVERNES
107	Adhésion de la commune de MONTAUX à la compétence optionnelle n°1 « équipement de réseaux d'éclairage public » au profit du SymielecVar
108	Adhésion de la compétence optionnelle n°7 « réseau de prise de charge électrique » par la commune de LA FARLEDE au profit du SymielecVar
109	Adhésion de la compétence optionnelle n°7 « réseau de prise de charge électrique » par la commune de VINON-SUR-VERDON au profit du SymielecVar
110	Adhésion de la compétence optionnelle n°7 « réseau de prise de charge électrique » par la commune de FLASSANS-SUR-ISSOLE au profit du SymielecVar
111	Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de PUYLOUBIER et le SymielecVar pour le compte de la commune de POURRIÈRES

Bureau Syndical du mercredi 7 décembre 2022

112	Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharges ouvertes au public pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables sur le périmètre du SymielecVar
113	Adoption des nouveaux taux de financement du Syndicat sur les travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage
114	Lancement d'un appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'énergies renouvelables
115	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022
116	Autorisation donnée au Président de signer la convention avec le CDG83 régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail
117	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de BANDOL—Dossier n°4576 « Tranche 3 »
118	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la commune de LA CROIX-VALMER - Dossier n°2896/2021 « Rue des Muriers »
119	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de LA VALETTE-DU-VAR - Dossier n°2425/2022 « Impasse Baudelaire - Tranche 2 »
120	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune d'OLLIOULES - Dossier n°1975/2022 « La Lentière »
121	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de PIERREFEU-DU-VAR - Dossier n°3702/2022EP
122	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER - Dossier n°2129/2022 « Costa Bella »
123	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la commune de COTIGNAC - Dossier n°4826/2022 « Place Joseph Sigaud»
124	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune du BEAUSSET - Dossier n°5016 « Tranche 3 »



3.5. L'Entente Régionale Énergies Sud : l'ERES

L'ERES : une entente qui porte bien son nom

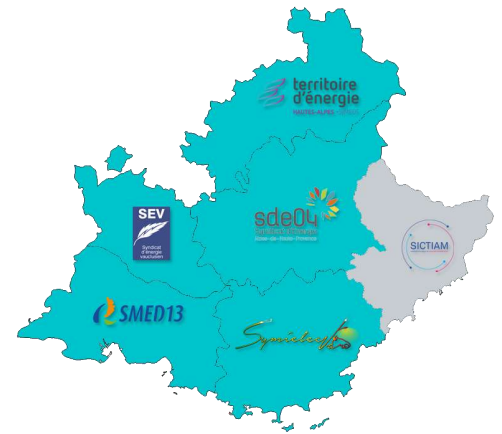
Créée en 2019, L'**ERES**, l'Entente Régionale Énergies Sud regroupe 5 Syndicats d'Énergie de la **Région Sud** qui souhaitent mutualiser leurs actions communes :

- le **SDE 04**, Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence
- le **TE05**, Territoire d'énergie des Hautes-Alpes
- le **SMED13**, Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône
- le **SYMIELECVAR**, Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var
- le **SEV 84**, Syndicat d'Énergie Vauclusien

L'Entente permet de participer de façon collégiale à toutes les réflexions et projets portant sur le territoire régional et relevant des domaines tels que :

- le contrôle de concession
- la production d'énergie
- la maîtrise de la demande d'énergie
- l'achat d'énergie
- la transition énergétique
- la mobilité électrique

Les Présidents, Élus et Directeurs réunis sur le stand de l'ERES lors du Congrès de la FNCCR le 28 septembre 2022 au Couvent des Jacobins à Rennes.



3.6. Les Partenaires



FEDER
Fonds Européen de
Développement Régional



Région Sud
Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE DÉPARTEMENT

Var
Conseil Départemental du Var



AMF 83
Association des Maires
du Var



MTPM
Métropole Toulon
Provence Méditerranée



**Ministère de la
Transition Écologique**
Certificat d'Économies d'Énergie



ADEME
Agence De l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Énergie



FNCCR
Fédération Nationale des
Collectivités Concédantes & Régies



Trésor Public
Trésorerie de Brignoles



Préfecture
Préfecture du Var



COFOR ALEC 83
Communes Forestières /
Agence Locale de l'Énergie et du
Climat du Var



AFE
Association Française de
l'Éclairage



AMORCE
Association de Collectivités



CRIGE
Centre de Ressources en
Information Géographique



SICTIAM
Opérateur public de
Services Numériques



Nicopolis Avenir
Association d'entreprises de la
Zone d'Activités



ENEDIS
Distribution d'Électricité



EDF
Fourniture d'Électricité



GRDF
Distribution de Gaz Naturel



Orange
Télécommunications



4.1. L'Information

Les Publications

Chaque année, le SymielecVar édite :

- un **rapport** annuel sur **l'activité** du Syndicat
- un **rapport** concernant **l'analyse** du Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) des réseaux d'électricité et de Gaz
- des **notes** d'information
- des périodiques trimestriels, le **Var Info Énergie**



Les Fiches Compétences



Depuis sa création, le SymielecVar a développé très largement le champ de ses compétences autour de l'énergie.

Pour permettre une meilleure connaissance de nos missions ainsi qu'une utilisation optimale de nos ressources, le Syndicat a édité un **classeur des Fiches Compétences**.

Un exemplaire a été soit remis, soit adressé à chaque commune adhérente en 2019.

Une version numérique est consultable en ligne sur www.symielecvar.fr / rubrique Compétences.

Le Livret

En complément des Fiches Compétences, le Syndicat a édité en 2021, le « **Livret du SymielecVar** » qui regroupe l'ensemble de nos compétences.

L'étendue de nos activités est répertoriée pour appréhender toutes nos missions dans le domaine de l'énergie.

Les aides financières mises en place pour accompagner les collectivités adhérentes, y sont également listées.



L'Application

En 2021, le SymielecVar met à disposition des collectivités adhérentes, une mise à jour de son **application mobile**.

D'intérêt général, cet outil permet de prévenir rapidement les Services du Syndicat en cas de constat d'incident :

- sur des travaux réalisés par le SymielecVar
- sur des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité et de gaz naturel
- sur les bornes de recharge du réseau eborn

Plus rapide, plus simple et plus intuitive, la nouvelle version vous permet de :

- **Alerter :**
Signalez un incident constaté sur la commune
- **Partager :**
Découvrez les actualités du Syndicat
- **Informar :**
Retracez l'historique de SymielecVar



Le Site Internet

Régulièrement alimenté, le site www.symielecvar.fr est un outil pratique pour consulter toutes les informations utiles du Syndicat. Depuis sa mise en ligne en novembre 2018, le site Internet connaît un **bilan satisfaisant**.



Après la « **page d'accueil** », les pages les plus visitées sont :

- « **eborn : le réseau de bornes de recharge** » pour découvrir l'implantation, l'utilisation des bornes et les tarifs de recharge
- « **Notre organisation** » pour identifier les interlocuteurs du Syndicat
- « **Qui sommes-nous** » pour connaître les missions du SymielecVar

Les actualités les plus consultées concernent la 3^{ème} édition de « **Smart Énergie** », pour découvrir les photos et vidéos du Salon.

Les Réseaux Sociaux

Le SymielecVar est présent sur les réseaux sociaux, **252 abonnés** peuvent suivre les actualités du Syndicat sur **Twitter** depuis 2015. Une véritable opportunité pour communiquer avec les collectivités adhérentes et les administrés et pour s'informer des activités des partenaires.

Le Syndicat a créé une Chaîne **YouTube** en 2020. Les Internauts peuvent retrouver des vidéos sur le Salon Smart Énergie, les 20 ans du SymielecVar, la présentation du SymielecVar, le rôle des Délégués, le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques...

Depuis 2021, le SymielecVar dispose également d'un profil et d'une page sur **LinkedIn**, réunissant **459 abonnés**, un réseau social incontournable pour développer son réseau professionnel.

 **Internet**
www.symielecvar.fr

 **Twitter**
[@SymielecVar83](https://twitter.com/SymielecVar83)

 **YouTube**
SymielecVar

 **LinkedIn**
SymielecVar



4.3. La Revue de Presse 2022

CALLAS

var-matin
Vendredi 20 mai 2022

L'éclairage public de la commune est entièrement passé aux Leds

Comme l'avait annoncé le maire, Daniel Maria (notre édition du 23 janvier dernier), l'éclairage public de la commune, qui utilisait des ampoules au sodium haute pression (HPS), repose désormais sur des Leds.

Près de 300 lampadaires et lanternes, soit la totalité du parc, ont été renouvelés par l'entreprise ECE. Cette action a été cofinancée à hauteur de 80 % par le syndicat intercommunal Symielec Var et l'État. Le reste à charge de la commune (45 729 euros), devrait être amorti par les économies réalisées en termes de consommation et de maintenance.

En effet, ce nouvel éclairage permet de diminuer la consommation d'énergie d'environ 70 %. Les lampes, dont la puissance peut être modulée en fonction de la tranche horaire, jouissent par ailleurs d'une durée de vie plus longue et sont moins coûteuses à remplacer.

Au rang des avantages techniques, l'éclairage est dorénavant davantage dirigé vers la rue et évite au maximum les façades.

Ces travaux ont également permis de mieux tenir compte des zones insuffisamment éclairées (place du Rond, parking Castéou).

Par ailleurs, l'illumination du parvis de l'église et de son clocher a également été passée en Leds. Les agents des services techniques municipaux ont rénové et repeint les lampadaires sur la place Clemenceau et au monument aux morts.

J.-P. A.



Les lampes de près de 300 lampadaires du village ont été remplacées. (Photo J.-P. A.)

RIANS

var-matin
Jeudi 24 novembre 2022

Consommation d'énergie : la Ville poursuit sa politique de réduction

A l'aube de l'installation des illuminations de Noël, le maire, Nicolas Brémond fait le point sur les décisions prises en matière d'économie d'énergie.

Y aura-t-il de nouvelles illuminations cette année ?

Depuis deux ans, nous faisons, avec l'aide de bénévoles, des décorations « maison » avec des matériaux de récupération (palettes, cartons, dons de particuliers, etc.). Cette année encore, Nathalie Louis et les bénévoles sont à pied d'œuvre pour réaliser de nouvelles décorations. En ce qui concerne les illuminations, il n'y en aura pas de nouvelle. Je tiens à signaler que toutes nos illuminations sont à LED, donc moins gourmandes en énergie.

Quelles sont les mesures prises ou envisagées en



Les dépenses énergétiques seront bientôt sous surveillance. (Photo doc. P. H.)

matière d'économie d'énergie ?

Nous avons investi 114 000 euros pour changer les ampoules classiques par des LED sur 242 candélabres. Le reste de l'éclairage public sera équipé en 2023. Par ailleurs, après délibération du conseil, nous arrêterons l'éclairage

public de 23 heures à 5 heures. Toutefois, certains secteurs resteront éclairés afin de permettre un bon fonctionnement de la vidéosurveillance.

Le SymielecVar, syndicat intercommunal en charge des réseaux électriques, installera un logiciel de suivi des consommations en mars.

Nous avons également changé tous les éclairages de la salle des fêtes par des LED. Une étude est lancée pour le groupe scolaire, pour une isolation par l'extérieur, le changement de la chaudière, voire l'installation de panneaux solaires.

RECUEILLI PAR P. H.

CARCÈS

var-matin
Mardi 20 décembre 2022

Cantine, éclairage nocturne et radar mobile au conseil

Pour ce dernier conseil de l'année, l'ordre du jour était essentiellement consacré à entériner des conventions ou transferts budgétaires techniques et administratifs.

■ La convention de partenariat pour la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Brignoles (période 2021-2022) a été votée à l'unanimité.

■ Le second point, concernant la révision des tarifs de la restauration scolaire, a été contesté par les élus de l'opposition qui auraient souhaité ne pas augmenter ces tarifs dans une conjoncture difficile pour les familles. Le maire a répondu que les prévisions ne sont pas au beau fixe au niveau



Le conseil municipal a pris de grandes décisions. (Photo M. C.)

inflation et crise énergétique qui feront exploser les budgets de dépense (voté à l'unanimité moins 4 abstentions).

■ La surface communale en application du régime forestier sur les parties boisées est de 220 hectares. 75 hectares n'en bénéficient pas. Un accord a été approuvé à l'unanimité donc pour une nouvelle compétence de 295 hectares soumis à la gestion des services forestiers.

■ Une demande de transfert de compétence pour la maintenance de l'éclairage public au SymielecVar a été actée pour un coût de 2 euros par point lumineux. La commune en comptant 700, le coût annuel sera de 1 400 euros. Un élu a posé une question sur l'abandon de la régie communale. Réponse : l'agent communal en charge de ces entretiens a démissionné pour rejoindre le privé et le transfert est la solution la plus rapide et la plus économique (voté à l'unanimité).

■ Le maire a confirmé sa décision d'éteindre les éclairages publics la nuit afin de répondre aux demandes d'économies d'énergie. À l'avenir, avec la société Symielecvar, il sera procédé aux changements des ampoules par des LED, ce qui représentera un effort significatif d'investissement mais, à long terme, des économies importantes.

■ Afin de réduire les incivilités routières, et surtout les excès de vitesse intra muros qui se généralisent, une convention de mise à disposition avec la commune d'Aups a été approuvée pour l'utilisation d'un radar mobile qui sera affecté à la commune 25 semaines par an pour une somme de 250 euros annuels. Des objections ont émané d'élus ne comprenant pas qu'il faille verbaliser au lieu d'éduquer. L'adjoint à la sécurité a expliqué qu'il s'agit souvent de quelques citoyens insensibles aux discours (voté à l'unanimité).

M. C.

var-matin

var-matin
Jeudi 17 février 2022

LE THORONET

Le conseil veut réduire la facture énergétique

Lors du conseil municipal, Marjorie Viort a rappelé ses objectifs de réduire la facture énergétique et de participer aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Des travaux pour l'école

Ainsi la rénovation énergétique de l'école Lucie-Aubrac est enclenchée. Les résultats d'une étude lancée en mars 2021 pour identifier les travaux possibles sur le groupe scolaire, donnent mandat de maîtrise au Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var SYMIELEC-ECVAR.

Le montant de l'opération est de 207 065,40 euros HT. La préfecture a validé

l'octroi d'une subvention de 120 991 euros, le taux de subvention atteint 80 % avec l'aide supplémentaire du conseil régional.

Les élus ont adopté la convention avec la SPA « le contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture, renouvelable quatre ans » et la convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Var pour la période 2022-2025 (contrat enfance jeunesse).

Enfin, la convention concernant la participation aux frais de gestion administratifs du centre médico-scolaire de Brignoles a, elle aussi, été acceptée.

J.-P. P.



L'école Lucie-Aubrac va bénéficier de travaux de rénovation. (Photo J.-P. P.)



Le Thoronet

var-matin

Mercredi 2 novembre 2022

Une exemplaire rénovation énergétique de l'école

Le Thoronet Chaudière à bois, isolation, photovoltaïque, double vitrage, les travaux engagés au groupe scolaire Lucie-Aubrac font référence notamment en termes de financements.

Le tour de France de la rénovation énergétique des bâtiments publics a fait étape au Thoronet. Elus, entrepreneurs, agents territoriaux de la région étaient invités à des tables rondes et à la visite du groupe scolaire Lucie-Aubrac où des travaux sont engagés. Un projet exemplaire. Il allie, en effet, confort pour les 220 élèves, économie d'énergie, autoconsommation et aides financières conséquentes. Le chantier porte sur l'installation d'une nouvelle chaudière, le remplacement des éclairages, d'huissières, la mise en place d'une isolation et de panneaux photovoltaï-

ques. « Nous avons fait faire un pré-audit. Quand on a constaté que philosophiquement et financièrement, il était intéressant d'aller plus avant dans ce projet, nous avons été aidés par le SymielecVar et le programme Actee », précise Marjorie Viort, maire. « Par rapport au montant total de 290 000 €, il reste à charge pour la commune près de 65 000 €. J'encourage mes collègues maires à se lancer dans ce type d'opération. J'espère également que nos concitoyens s'engageront dans ce type de travaux. »

G. LEVA

PHOTOS : FRANK MULLER

Le tour de France de la rénovation énergétique des bâtiments publics est organisé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) dans le cadre du programme Actee qu'elle porte. Chaque étape permet d'apprécier des réalisations exemplaires comme en ce jour au Thoronet. Actee (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) met notamment à disposition de nombreux outils d'aides à la décision. Pour ce projet thoronéen, un audit énergétique a été financé par le biais de ce programme avec le concours du SymielecVar (Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var) et de cinq collectivités dont la communauté de communes Cœur du Var.



Soixante mètres carrés de panneaux photovoltaïques vont être posés sur le côté sud de la toiture du préau de la maternelle. Cette installation, d'une puissance de 12 kWc, devrait produire 15 000 kWh par an soit l'équivalent de 20 % de la consommation électrique de l'école (évaluation avant travaux). Consommée donc majoritairement sur place, le surplus de cette énergie renouvelable sera injecté dans le réseau de distribution.



Une chaudière bois à granulés a pris lieu et place de la chaudière à gaz pour chauffer les deux bâtiments les plus anciens du groupe scolaire. Le taux de subventions de cet équipement – d'un coût de 50 000 € – est de 80 %, tous dispositifs confondus. Par ailleurs, les granulés proviennent de forêts gérées durablement.



Les menuiseries en bois de l'école historique – construite en 1884 – ont été remplacées par des fenêtres double vitrage en aluminium ou PVC, comme ici sur les façades intérieures en imitation bois.



Une isolation thermique - biofibre - a été posée à l'intérieur du bâtiment abritant des salles de classe, musique et informatique.

Dans tout le groupe scolaire, les anciens éclairages ont été remplacés pour des LED comme ici dans le préau des maternelles avec des détecteurs de présence. Ce *relamping* permet une économie de 12 % sur l'ensemble de la consommation électrique. Le retour sur investissement est environ de deux ans. Par ailleurs, dans ce préau, une fenêtre de toit a été posée pour permettre l'installation des panneaux photovoltaïques et afin d'éviter la mise en place d'échafaudages à l'extérieur.



Retour sur investissement en sept ans et demi

Cette rénovation d'ampleur va permettre de réduire de 9 000 euros par an la facture énergétique du groupe scolaire. Le retour sur investissement de ces travaux est estimé à sept ans et demi. Le reste à charge de la commune d'un montant de près de 65 000 euros (auto-financement) sera ainsi rentabilisé en un peu moins de huit ans. Cette opération d'un montant total de

290 000 euros a bénéficié d'aides financières conséquentes dont 121 000 € de dotation de soutien à l'investissement dans le cadre du plan de relance, 36 000 € de la Région, 24 300 € du contrat territorial de développement des énergies renouvelables du SymielecVar et de l'Ademe, 4 000 € de certificats d'économie d'énergie, 2 200 € de prime à l'autoconsommation...



Le Symielec continue d'accélérer l'installation des bornes dans le Var

Entre 2021 et 2022, 22 nouvelles bornes ont vu le jour dans le département. Le SymielecVar a connu un léger accroissement dans le développement de ses points intégrés au réseau national « eborn ». La faute à une pénurie de composants qui a légèrement ralenti l'extension du réseau, apprend-t-on auprès du Syndicat mixte de l'Énergie des communes du Var. Principalement situées dans l'aire toulonnaise, les nouvelles venues comprennent chacune deux points de charge, permettent de s'adapter à la majorité du parc automobile dédié. Ce qui fait monter le total à 408 emplacements.

Trois gammes de chargeurs

Une des nouvelles bornes a d'ailleurs la particularité d'être rapide avec une puissance de 50 kW. Ce modèle s'inscrit dans la démarche du Symielec qui développe des points toujours plus performants. Il est aussi prévu d'équiper les places vertes de prises avec un point de charge en courant alternatif et un point de charge en courant continu pour permettre de diminuer la durée d'attente. Des superchargeurs devraient suivre.

Département leader

Au plus fort de cet été, le réseau « eborn » a enregistré sur le territoire jusqu'à 13 037 sessions de charge. Preuve que les Varois, voire les touristes, restent branchés. Riche de cette collaboration entre le syndicat mixte et le réseau qui remonte jusque dans le Massif central, le Var se hisse comme meilleur élève en termes de maillage sur cette plateforme. **AL. R.**

AL. R.



© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

Liste non exhaustive

TOUTES **var-matin**
Vendredi 4 février 2022

TOURVES

Le château de Valbelle se prépare à briller



L'éclairage du château permettra une belle mise en lumière du site. (Photo B.G-C)

Depuis quelques années, la municipalité avait comme projet d'illuminer le château de Valbelle et l'Obélisque. Pour cela, des travaux, conduits avec le SimielecVar, sont en cours depuis une quinzaine de jours. Ils permettront d'enterrer l'alimentation électrique, d'apporter internet jusqu'aux abords du château et de prévoir des gaires.

Un chantier coûtant 73 000 euros HT, par le biais d'un fond de concours, le SimielecVar participe à l'investissement à hauteur de 29 000 euros.

Réfection de la calade

Les tranchées réalisées seront rebouchées d'ici le mois de mars. Débuteront alors les travaux par le Département, effectués en étroite collaboration avec la municipalité qui a cédé des parcelles à l'euro

symbolique pour les mener à bien. Ces aménagements s'étaleront sur un an et commenceront par une réfection totale de la calade, chemin d'accès au château depuis la fontaine, et se poursuivront par les aménagements des jardins pour un coût de 900 000 euros.

Un lieu touristique

À terme, l'objectif sera de faire de ce lieu un endroit touristique et attractif où se dérouleront des animations et des manifestations culturelles.

Jean-Michel Constans, le maire, précise qu'il faudra avoir recours à des groupes électrogènes, la puissance électrique ne pouvant être suffisante au-delà de l'illumination des lieux. Cet éclairage n'interviendra toutefois qu'à l'issue de l'ensemble des travaux.

B. G.-C.

RIANS

La rénovation énergétique du groupe scolaire devrait coûter 5 170 510 €

Les élus ayant souhaité ne se rassembler qu'une fois par trimestre, le dernier conseil municipal était bien dense.

■ **GROUPE SCOLAIRE.** La rénovation énergétique du groupe scolaire Léopold-Carpe est estimée à 5 170 510 euros. Nicolas Brémont souligne qu'il convient de rechercher tous les financements possibles afin de maintenir l'autofinancement de la commune à un taux de 20 % soit 1 034 114 euros. Le plan de financement est le suivant : Union européenne, 59 % ; État 8,4 % ; conseil régional CRET 8,7 % et FRAT 3,9 %. Le plan de financement est adopté par le conseil (deux voix contre).

■ **RÈGLEMENT DU MARCHÉ.** Un article a été ajouté afin d'établir que le deuxième samedi d'octobre (fête de la courge), le marché ne peut s'installer à la gare routière, l'espace étant dédié au stationnement des autocars. Règle-



Le groupe scolaire Léopold-Carpe nécessite des travaux de rénovation énergétique. (Photo doc P. H.)

ment adopté, Nicolas Brémont souhaite revaloriser les marchés avec le concours des chalands afin qu'ils y trouvent leur bonheur.

rural.e.s relais de l'égalité » et propose que cette action soit menée par Gaëlle Carlot-Rebec. Le conseil approuve. Elle ne sera pas rémunérée.

■ **EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.** Le maire propose une extinction partielle de l'éclairage public de 22 h à 5 h.

Le Symielecvar sera sollicité pour étudier la possibilité technique et

la mise en œuvre. Yves Mancer soutient que 23 h, c'est trop tôt. Le maire précise que la mise en œuvre fera l'objet d'une délibération du conseil et qu'il y aura lieu de peaufiner le fonctionnement.

■ QUESTIONS DIVERSES. L'opposante Cathy Michel souhaite des précisions concernant le remplacement des personnels qui ont quitté leur poste.

Nicolas Brémont précise qu'en accord avec le chef de poste de la police municipale, il n'y a pas lieu pour le moment de procéder à un recrutement. Concernant le poste à l'état civil, un recrutement par voie de mutation a été mis en place.

Cathy Michel précise qu'il est difficile voire impossible de joindre la mairie par téléphone. Nicolas Brémont répond qu'effectivement c'est un problème, mais cela est dû aux appels des mairies et particuliers qui cherchent à joindre le service citoyenneté (délivrance

CNI et passeports) qui représentent 80 % des appels reçus. Un logiciel va être mis en place afin de filtrer les appels (citoyennetés et besoins locaux).

Cathy Michel signale que, depuis octobre, elle demande des documents aux services et qu'elle n'a pas de réponse, ni de retour. Le maire précise qu'elle reçoit, à sa demande, le grand livre et ajoute qu'il y a trois ans, alors qu'il siégeait dans l'opposition, il avait demandé à recevoir copie du grand livre et que ses requêtes sont toujours restées sans réponse.

Yves Mancer demande pourquoi le Téléthon effectue des actions au cours de l'été et si cela est légal. Nicolas Brémont répond que les actions au profit du Téléthon vont de mars à mars et que les fonds sont reversés par l'association à l'AFM Téléthon. Il précise que la commune ne fait que délivrer les autorisations d'occupation du domaine public.

P.H.

var-matin
cembre 2022

Golfe de Saint-Tropez

var-matin

Mercredi 30 novembre 2022

Rénovation énergétique terminée aux Agapanthes

La Croix-Valmer Une rénovation énergétique va à la fois apporter du confort pour les résidents et des économies pour la commune.



Au centre le maire, Bernard Jobert et à sa droite la directrice Claire Busser et le président du syndicat, Michel Ollagnier. (Photos M. N.)

La fin des travaux de rénovation énergétique de la maison des Agapanthes a fait l'objet d'une inauguration dans le salon de la résidence, en présence de nombreuses personnalités, dont le maire, Bernard Jobert.

Et parmi les résidents, se trouvaient également des chefs d'entreprise qui ont participé au chantier. Ce dernier s'est tenu de mars à juillet, la rénovation complète ayant été livrée début novembre.

Selon Claire Busser, la directrice de cet Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), « Familles et élus ont constaté qu'au fil des ans, la façade s'était détériorée et en

même temps, la chaudière à fuel n'était plus performante ».

« Nous avons décidé d'agir afin d'apporter un certain confort aux résidents, d'embellir la façade et nous en avons profité pour réduire les dépenses d'énergie, a résumé le maire. Pour cela nous avons missionné le Symielec Var ⁽¹⁾ ».

Nombreuses aides

En tant que président de ce syndicat, Michel Ollagnier a précisé : « Nous avons permis à la commune de bénéficier de 65 % d'aide financière ⁽²⁾ et un retour sur investissement en 14 ans. Le coût total s'élève à 677 481 €, dont 411 309 € d'aides ont été mobilisés, reste à charge pour

la commune 266 172 € qui seront rentabilisés en 14 ans, entraînant une réduction annuelle de 19 250 de la facture d'énergie. »

Les travaux se déclinent ainsi : isolation thermique du bâtiment par l'extérieur des murs, menuiseries peu performantes remplacées par de l'aluminium double vitrage à isolation renforcée, les chaudières fioul remplacées par une chaufferie bois au granulé, et enfin 14 m² de panneaux solaires thermiques ont été installés sur le toit pour assurer 56 % de la production d'eau chaude sanitaire annuelle.

M. N.

1. Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var.

2. Symielec Var-Ademe, DSIL, région Sud,



Raphaël Petit, dirigeant de E 2 solaire, devant le ballon d'eau chauffé par les panneaux solaires, dont il est l'installateur.



Coeur du Var

Le Luc-en-Provence

Développer les énergies photovoltaïques collectives en région Sud

la gazette du Var
de la porte des maures à la méditerranée

Janvier - Février 2022

Énergie Partagée Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a organisé sa journée régionale annuelle dont le but est de valoriser les projets locaux et collectifs d'énergie renouvelable.

Le thème de cette année était celui de la maîtrise foncière, au sol ou en toiture, un enjeu majeur lors de l'installation de panneaux solaires. L'occasion pour les acteurs de la filière de se retrouver dans le Var au Luc-en-Provence.

Cette journée a regroupé des collectivités, des entreprises, coopératives et des élus locaux venus s'informer quant aux dispositifs existants et réfléchir à l'enjeu du foncier, auquel ils sont confrontés. La journée s'est organisée autour de tables rondes et d'ateliers thématiques. Elle était organisée avec le Symielec du Var, le Conseil Régional et le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

François Baggioni, animateur régional et organisateur de l'événement, répond aux questions de La Gazette du Var.

Quelle est votre cible avec cet événement ?

François BAGGIONI. On s'adresse aux collectivités, et aux coopératives de production d'habitants qui sont, pour nous, les acteurs principaux, qui mettent en œuvre la transition énergétique. Notamment, en s'appropriant ces énergies et en faisant que la thématique énergétique, celle de la transition en fait, soit davantage incorporée dans les territoires pour



qu'elle puisse être déployée dans tous les secteurs d'activités.

Cette journée a été, plus particulièrement, dédiée à la mobilisation du foncier. Nous avons une difficulté à rendre le foncier disponible pour que des coopératives d'habitants puissent s'en emparer. Ce n'est pas si évident que cela. Il nous faut faire monter l'écosystème en efficacité pour que l'on puisse atteindre nos objectifs.

Quel est le but de votre association ?

FB. Énergie Partagée est une association qui a pour objet de concourir à la protection

de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, en s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Pour ce faire, elle soutient le développement des projets de production d'énergie renouvelable en accompagnant les collectivités, associations et les collectivités territoriales dans l'élaboration et le financement de ces projets. Avec une trentaine de projets lancés en région Sud, cette dynamique connaît une forte expansion depuis quelques années.

Quelles actions mènent l'association ?

FB. Énergie Partagée est cheffe de file au niveau national du mouvement des énergies renouvelables citoyennes, anime leur réseau et les représente. Elle est la tête de réseau au niveau national du mouvement des énergies renouvelables citoyennes. Ainsi, l'association défend le développement d'une énergie renouvelable et respectueuse des territoires. À cette fin, elle engage trois grands types d'actions : Porter la voix de l'énergie citoyenne (plaidoyer), valoriser, outiller et faciliter les projets (accompagnement) et engager l'épargne citoyenne pour la transition énergétique (financer).

Quels sont les impacts de vos actions ?

FB. Il y a de nombreux impacts positifs avec des retombées économiques, prioritairement fléchées vers le territoire. Il existe également une coopération nouvelle entre les citoyens, les collectivités et les professionnels de l'énergie. Nous réussissons aussi à mobiliser les citoyens sur d'autres thématiques telles que la mobilité ou la rénovation énergétique, ce qui crée une proximité et des échanges entre les habitants d'un même territoire. Enfin, on note une implication des citoyens dans la production d'une énergie

propre et locale génère des comportements écologiques vertueux (économies d'énergie). Notre action se concrétise également par une meilleure compréhension des enjeux issus de la transition énergétique par les habitants du territoire.

Quelles sont les missions de votre réseau régional ?

FB. Il accompagne, outille et facilite les projets citoyens en région Sud. Il a pour missions de soutenir les collectifs citoyens dans la réalisation de leurs projets : communication, aide technique, juridique et financière, organiser des formations sur les différentes problématiques communes et mettre en contact les différents acteurs du territoire, afin qu'ils se connaissent, puissent construire des projets ensemble, localement, et mettent en commun leurs bonnes pratiques. Ainsi, la journée régionale permet la mise en contact des acteurs de la région. Nos missions concernent aussi des actions de plaidoyer auprès d'institutions régionales stratégiques, la diffusion des appels à projets, des initiatives, etc. Nous sensibilisons également le grand public aux énergies renouvelables citoyennes et aux grandes questions énergétiques actuelles : sobriété, précarité énergétique, économies d'énergie.

2021, une année riche en projets en région Sud ?

FB. L'année 2021 a été marquée par l'aboutissement de nombreux projets photovoltaïques collectifs en région, en partie retardés par la crise sanitaire. Ainsi, nous espérons faire naître l'inspiration, la volonté de coopérer et l'esprit d'initiative chez les acteurs de notre territoire. Ensemble, ils pourront imaginer le futur de la transition énergétique en région. *

Photos PRESSE AGENCE.

À NOTER...

Les chiffres clés du mouvement Énergie Partagée en France.

258 projets citoyens d'énergie renouvelable labellisés à divers stades d'avancement. Une fois tous en service, ces projets produiront 1050,4 GWh d'électricité par an, l'équivalent de la consommation électrique de 896 279 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Et 77,5 GWh de chaleur par an, l'équivalent de la consommation en chauffage de 17 201 personnes. 21 489 actionnaires citoyens issus de sociétés citoyennes locales. 6 800 actionnaires ont confié leur épargne à Énergie Partagée.



Janvier - Février 2022 - #124

Golfe de Saint-Tropez

Cavalaire-sur-Mer

La Ville engagée dans un grand plan de sobriété énergétique

Avec la crise mondiale, déclenchée en partie par la guerre en Ukraine, la France est confrontée à une hausse vertigineuse du prix de l'électricité.

Face à ces difficultés, la Ville a mis en place un plan de sobriété énergétique. Aujourd'hui, personne n'est épargné par la hausse du prix de l'énergie. Particuliers, entreprises et collectivités sont touchés par cette crise inédite mais prévisible.

ÉCONOMIE DE 7% AVEC LES LEDS

« En effet, nous avons anticipé une crise de l'énergie dès 2018 en constatant une hausse régulière des prix. C'est pourquoi depuis 4 ans maintenant nous avons converti en LED notre parc d'éclairage public qui représente 1 500 points lumineux, ce qui nous a permis de réaliser une économie de 7% sur notre facture annuelle », explique Philippe Leonelli, le maire.

Actuellement, le prix du mégawatt est passé de 500€ à 1 000€. Soit un doublement en quelques semaines. Pour amortir le choc, la commune a signé une convention avec le SYMIELEC qui prend en charge la maintenance de

l'éclairage public. Parallèlement, la Ville a pris d'autres mesures pour contraindre la hausse des prix.

Le premier magistrat poursuit : « Depuis 4 ans, nous avons opté pour une baisse d'intensité de notre éclairage la nuit, en le réduisant de 70 à 50% selon les rues et leur fréquentation nocturne. En revanche, je suis contre une fermeture totale de l'éclairage public la nuit car je pense que cela créerait de l'insécurité parmi nos concitoyens. Je me refuse donc à prendre cette option qui peut être choisie par d'autres élus. Ici et là ».

ÉTENDRE LES ENSEIGNES LUMINEUSES

Philippe Leonelli ajoute : « De plus, toujours dans une optique de réduction des coûts, nous réfléchissons à éteindre un point lumineux sur deux quand cela est possible, notamment sur les artères les mieux éclairées et de réduire l'intensité de l'éclairage qui restera en marche.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, elles seront éteintes à partir d'une heure du matin et elles ne fonctionneront que le soir après la tombée de la nuit. Et quand les illuminations de Noël sont couplées à l'éclairage public, seule une sur deux fonctionnera.

Par ailleurs, nous réduisons également les dépenses d'énergie dans les bâtiments publics municipaux, notamment en baissant le chauffage, là où cela est possible, ou en intervenant sur les ballons d'eau chaude. Enfin, la Ville a mis en place une campagne de sensibilisation en direction des commerçants et des entreprises de la commune, en leur demandant d'éteindre leurs enseignes lumineuses à partir d'une heure du matin.

« Nous menons cette campagne de communication en collaboration avec l'association des commerçants cavaliens. Au niveau du port, nous poursuivons nos efforts en direction des plaisanciers en les incitant à adopter des éco-gestes et en interdisant le lavage des bateaux », conclut le maire. »

Photo Philippe (LUMIERE)

la gazette du Var
de la porte des maures à la méditerranée

Novembre 2022



Le SymielecVar devient

Territoire d'énergie 83



territoire
d'énergie

VAR • SYMIELEC

*Ensemble, relevons le défi
de la Transition Énergétique*



Territoire d'Énergie Var



territoire
d'énergie

VAR • SYMIELEC



614 Rue des Lauriers
ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES

04 94 37 28 11 



contact@symielecvar.fr



www.symielecvar.fr



[@SymielecVar83](https://twitter.com/SymielecVar83)



[SymielecVar](https://www.youtube.com/SymielecVar)



[SymielecVar](https://www.linkedin.com/SymielecVar)



Scannez ce QR Code pour accéder au site Internet du SymielecVar

Comment ça marche ?

Télécharger une application de lecture de flash code sur Internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre Smartphone ou de votre tablette tactile.